

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 15 février 2000, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Tristan Cerf et Philippe Cottier.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 28 février 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de M^{mes} Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33)¹.*Suite de la préconsultation*

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Madame la présidente, vous transmettez à M. Dossan que je suis prête à lui offrir un cours pour connaître la différence entre une voiture et des enfants.

Par ailleurs, je pense que la motion N° 33 aurait dû être faite depuis fort longtemps. Il est vrai que, dans le passé, lorsque les chiffres de notre Ville étaient en noir, il a fallu que l'Entente soit majoritaire pour mettre celle-ci dans les chiffres rouges en agrandissant le parc de voitures en ville de Genève, au lieu de penser à notre relève et de donner plus de moyens aux familles.

L'année passée, nous avons, en effet, voté un budget avec des chiffres noirs – je rappelle que, cette fois, c'est l'Alternative qui est majoritaire – malgré nos indemnités, nos heures bénévoles et le prix que nous payons pour la garde de nos enfants. Il est évident que, pour pouvoir exister, les partis de l'Alternative comptent sur leurs militants et non sur les subsides des banques. Nous faisons de notre mieux!

¹ Motion, 3416.

Cela dit, cette motion doit être traitée, et avec tout le culot que les signataires ont eu. Elle me rappelle les luttes que les femmes ont menées pour pouvoir être ce soir dans cette enceinte.

M. Sami Kanaan (S). La motion N° 33 s'inscrit, selon moi, dans un débat plus large, et c'est pour cela que j'ai fait un petit exercice d'estimation, forcément approximatif et sommaire, de ce que représente un mandat de conseiller municipal. Je l'ai fait, dans un premier temps, pour moi-même, pour connaître le nombre d'heures que me prenait cette mission. Je précise tout de suite que je n'ai pas compté les heures supplémentaires que peut avoir un chef de groupe par rapport à ses collègues. J'ai tenu compte d'une moyenne.

Deuxièmement, si j'ai fait cet exercice, c'est pour connaître le sens de notre travail parlementaire et surtout la conception de la représentativité d'une enceinte parlementaire comme la nôtre par rapport à la population. En cela, je rejoins, en quelque sorte, mon collègue Ducret qui mettait l'accent sur d'autres types de groupes qui ne peuvent pas siéger. Pour moi, s'il y a des groupes de la population qui, pour quelque raison que ce soit, voudraient pouvoir se porter candidat et ne le peuvent pas, c'est inacceptable. Cela voudrait dire – et c'est peut-être l'opinion d'autres membres du Conseil municipal – que seule une certaine partie de la population est habilitée à représenter le tout. Je ne sais pas si c'est forcément des quinquagénaires aisés et sans enfant, mais je pense que non, vu la composition de ce Conseil... (*Remarque de M. Losio.*) Voilà, mon collègue Losio dit qu'il est quinquagénaire sans enfant, mais qu'il n'est pas aisé. (*Rires.*) Je pense que chacun trouvera sa propre définition.

Il est vrai que, pour faire un travail parlementaire, il faut forcément faire un choix. Personne, à ma connaissance, n'a jamais obligé qui que ce soit à être sur une liste et encore moins à siéger par la suite, et il arrive même que des gens qui sont sur une liste en pensant qu'ils ne seront jamais élus se désistent le jour où ils ont l'occasion de siéger, parce que ce n'est pas compatible avec leurs charges familiales, professionnelles ou autres. Cela dit, si on renonce par choix, parce que l'on a d'autres intérêts, soit. Mais, si on renonce parce que l'on ne peut pas siéger, parce que l'on a un obstacle direct, ce n'est pas normal – en tout cas, ce n'est pas normal de l'accepter sans que cela soit, en quelque sorte, une décision, un choix. Lorsque nous avons, par exemple, construit notre liste pour les dernières élections, plusieurs personnes tout à fait compétentes auraient voulu pouvoir être sur la liste et quand on leur a expliqué le fonctionnement et dit quelle serait l'indemnisation en échange de leurs prestations, elles ont renoncé. Ce n'est pas qu'une question financière, mais aussi d'horaires. Il faut bien séparer les deux points. Vous savez très bien que, en général, les heures de travail d'un conseiller municipal débutent à partir de 17 h ou 17 h 30 pour les commissions ou la séance plé-

nière et durent souvent toute la soirée. C'est un moment qui est important pour la vie familiale. En même temps, on pourrait dire – et mon collègue Michel Ducret a raison – que beaucoup de personnes, au niveau professionnel, ne peuvent en aucun cas se libérer pour 17 h, ou même 17 h 30. Allez demander à quelqu'un qui travaille comme vendeur à la Placette s'il a le droit de quitter son boulot pour siéger au Conseil municipal! Je lui souhaite bonne chance! C'est un problème fondamental et croissant qui, à mon avis, en tout cas – on peut être d'avis divergent – n'est pas admissible. Il faut que le choix soit possible pour tous. A partir de là, il y a des élections; la population choisit ses représentants et on voit ensuite qui siège. Mais je me refuse à admettre que le Conseil municipal, comme le Grand Conseil, comme le Conseil national, représente forcément une élite socio-économique qui, pour des raisons particulières, a «le privilège» de pouvoir faire le choix de siéger. Un des penseurs du SPD (Parti social-démocrate) allemand disait que, du côté de la gauche, en Allemagne – et c'est une autocritique, je l'admets volontiers; à la droite de faire la sienne – on constatait que l'essentiel du personnel politique se recrutait parmi les fonctionnaires, les étudiants et les retraités. Il disait également que, pour ces trois groupes, il pouvait, sans problème majeur, y avoir une compatibilité entre un mandat politique, qui n'est pas à plein temps – il a mis de côté le Bundestag, donc les parlementaires fédéraux allemands, qui, eux, sont à plein temps – et leur activité, quelle qu'elle soit. Cela est un choix. On peut dire qu'on est d'accord avec cela, mais, en ce qui me concerne, ce n'est pas le cas.

Quant aux partis, quelqu'un a parlé de racket – le collègue Dossan, je crois. Je dois dire que c'est d'une indécence assez remarquable. Cela revient à alimenter l'idée que les partis sont inutiles. Nous, en tant que parti politique, quelle que soit notre idée ou notre idéologie, nous avons notre rôle à jouer dans la société. Il est tout à fait à la mode de critiquer les partis, de les dénigrer, de vouloir dire que c'est une perte de temps, qu'ils alimentent les ralentissements, etc. Les partis, malgré tous leurs défauts, ont une fonction vitale dans un système démocratique, qu'ils remplissent plus ou moins bien ou mal – cela peut être critiqué – qui est de proposer un personnel politique à la population et de fonctionner, bien ou mal, comme organisation qui intègre les différents intérêts sectoriels. De nouveau, je suis d'accord que les partis ne le font pas toujours très bien, mais, par rapport à des organisations qui défendent des intérêts très précis (syndicats, associations de locataires ou organisations patronales), ils ont théoriquement comme tâche d'avoir une vision plus globale. Est-ce que nous, en tant que partis, le faisons bien? C'est une autre question. Dénigrer les partis, c'est faire le lit des forces populistes et simplistes; c'est dans la même veine que l'initiative de l'UDC que l'on va voter bientôt, qui consiste à court-circuiter le parlement fédéral par le biais d'initiatives populaires. C'est directement le peuple qui intervient, sans forme de débat, sans interface, sans moyen d'intégrer les discussions. Tôt ou tard, cela donne le fascisme, et l'histoire l'a prouvé. Par conséquent, malgré tous leurs

défauts, les partis restent indispensables. A partir de là, ne pas admettre qu'un parti a besoin de financement, c'est de la mauvaise foi. Sinon, comment fonctionnerait-il, de manière transparente?

Notre parti fonctionne essentiellement, que ce soit au niveau de la Ville, du Canton ou de la Confédération, sur les jetons de présence des élus. La proportion, au niveau fédéral, est la plus importante; en Ville, je ne vous le cacherai pas, c'est, en gros, la moitié de nos maigres ressources; au niveau du PS cantonal, c'est, en gros, les deux tiers et, au niveau fédéral, c'est, je crois, environ les trois quarts ou quatre cinquièmes des ressources. Ce sont des règles transparentes, qui ont été votées et décidées. Récemment, j'ai appris que le Parti libéral à Genève a décidé d'appliquer, à sa manière, la nouvelle loi sur la transparence des partis politiques qui dit que l'on doit déposer, avant chaque votation, avant chaque élection, l'état de ses comptes, de ses ressources et de ses dépenses. Celui-ci préfère payer systématiquement l'amende, qui est malheureusement trop basse, plutôt que de dévoiler ses finances. Alors, évidemment, si des partis ont des ressources qu'ils préfèrent ne pas montrer, il est facile alors de parler de racket, de règles de non-transparence. Il se trouve que nous, socialistes, n'avons pas ces ressources, et je préfère ne pas avoir de ressources que je devrais cacher. Là, je suis clair. (*Applaudissements.*) Par contre, il faut assumer que, faire de la politique en comptant uniquement sur des forces bénévoles, c'est de l'hypocrisie! Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela exclut un tas de gens qui ne peuvent pas se permettre de participer à ce jeu.

La motion dite «du baby-sitting» ne règle qu'une partie du problème, c'est évident. Le problème des artisans et des commerçants, évoqué par M. Ducret, est réel, et je suis d'accord que l'on en discute aussi. D'ailleurs, la prochaine motion à l'ordre du jour, qui traite des jetons présence, représente un autre angle d'attaque du problème. Il est difficile de tout régler en même temps. Si les deux motions, en l'occurrence partielles, aboutissent à une solution globale, tant mieux. La question est de savoir si on travaille par étape ou de manière générale. Quelles sont les bonnes solutions? Est-ce que c'est l'augmentation des jetons de présence ou est-ce que c'est de payer l'équivalent d'un assistant parlementaire aux groupes politiques, comme cela se fait au Grand Conseil? Il y a de nombreuses solutions. Nous n'avons pas la panacée et, d'ailleurs, nous préparons une intervention dans ce sens. Il y aurait aussi la possibilité de faire une assurance perte de gains, etc. Mais il faut, avant tout, être clairs! Si nous voulons que nos institutions soient démocratiques et représentées par la population, il faut éviter les barrières socio-économiques, de même que l'on a argumenté pour la démocratisation des études et pour la formation qui doit se faire sur le critère de qualité des étudiants et non pas sur leur situation socio-économique.

La motion N° 33 représente un petit pas, mais il est essentiel. Je vous remercie.

M^{me} Sandrine Salerno (S). L'enjeu fondamental sur lequel ce texte nous pousse à réfléchir – cela a déjà été dit – c'est celui de la représentativité des membres de ce Conseil, et cette question est essentielle pour moi.

Sommes-nous représentatifs et de qui? Auparavant, M. Dossan a parlé de contribuables. Je rappelle que 46% des contribuables en ville de Genève n'ont pas de droits politiques. Nous ne représentons donc malheureusement pas l'ensemble de la population résidant en ville de Genève. Or, force est de constater que, toutes tendances politiques confondues, nous ne sommes représentatifs que d'une petite partie des citoyens habitant en ville.

On nous a dit auparavant que faire de la politique était un choix, que c'était comme de faire du sport ou d'exercer des activités culturelles. Eh bien non! Ce n'est pas la même chose! Siéger au sein du Conseil municipal, ce n'est pas satisfaire en premier lieu une envie personnelle, c'est remplir un rôle actif de citoyen et agir dans l'intérêt de la collectivité publique, ou du moins essayer de le faire. M. Ducret a raison quand il dit que le problème de la représentativité ne se pose pas uniquement pour les personnes ayant des enfants. Le problème est plus large et touche, effectivement, de très nombreux pans de la société. C'est pourquoi, personnellement, je l'encourage vivement à déposer un texte allant dans ce sens et à soutenir ce soir cette motion.

Pour finir, je souhaite vivement que nous soyons nombreuses et nombreux à voter cette motion ce soir, car, après tout, en tant que citoyennes et citoyens, notre rôle est aussi de défendre et d'essayer d'assurer la représentativité maximale des différentes classes sociales qui forment la société. C'est une façon de défendre la démocratie que de donner des instruments aux citoyens pour exercer leurs droits. Ce soir, on nous propose, pour une partie de la population, une aide, qui est une aide financière aux parents. J'espère que nous serons nombreux ce soir à voter dans ce sens. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs, en tant que femme, je veux tout. Je veux travailler, je veux élever des enfants, faire de la politique et je veux également être engagée professionnellement et y trouver beaucoup de plaisir.

En tant que présidente de la commission qui a travaillé au sein du Conseil économique et social sur le rapport «Famille et organisation des temps», je crois qu'il est très important de ne pas oublier quelque chose d'essentiel: lorsque l'on fait des enfants et que l'on construit un projet de vie et de famille, on ne le fait pas tout seul, et ce n'est en tout cas pas uniquement avec de l'argent que l'on peut répondre au problème de la garde d'enfants. Je trouve essentiel que, lorsqu'on

s'engage en tant que militant – nous sommes pour la plupart dans cette enceinte, et moi la première, à vouloir partager les tâches à égalité homme-femme – on doit compter aussi sur nos compagnons, sur nos amis, sur la famille et pas seulement sur des baby-sitters que l'on paie pour garder les enfants. Je crois que c'est une chose à laquelle bien sûr le PDC tient tout particulièrement, et je pense que ce n'est en aucun cas avec une réponse financière que nous nous ferons reconnaître et respecter en tant que femmes politiques. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois vous dire que, en tant que motionnaire, je ne pensais pas prendre la parole ce soir, car j'avais cosigné la motion N° 33 en raison d'un certain enthousiasme qui m'avait été communiqué notamment par Virginie Keller Lopez.

Après l'avoir entendue, je peux dire, maintenant, que je voterai vraiment le cœur léger. Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'une démocratisation de la possibilité de siéger dans ce parlement. Mesdames et Messieurs, je vous ferai remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement, avec cette motion, des femmes, mais de tout parent. Je suis quand même assez surpris par les propos de mes amis du PDC qui, généralement, défendent la famille. Je vous rappelle qu'il y a beaucoup de familles monoparentales et qu'il n'y a pas toujours Monsieur ou Madame à disposition pour garder les enfants pendant que le conjoint est ici. En effet, un certain nombre de conseillers municipaux représentent la catégorie monoparentale. A ce titre, on doit soutenir tout ce qui peut aider cette frange extrêmement importante de la population, cette frange qui vit les vrais défis de l'avenir, c'est-à-dire qui est confrontée à toute l'éducation et à toutes les possibilités d'études que l'on se doit de donner à un enfant. Je pense que, si des femmes ou des hommes, qui sont responsables d'une famille monoparentale, font le choix de s'occuper un peu plus de leurs enfants mais décident quand même d'avoir une action politique, ils ne devraient pas être obligés d'avoir un travail en plus pour survivre. Dans ce sens, le petit coup de pouce proposé par la motion N° 33, qui, je vous le rappelle, reste sur demande explicite des gens qui en ont vraiment besoin, est nécessaire.

Pour toutes ces raisons, je vous invite ce soir à voter cette motion. Il s'agit simplement d'une aide permettant à une frange importante de la population d'être mieux représentée. Tout ce qui va dans ce sens va aussi dans le sens de la démocratie et d'une meilleure représentation de notre société. (*Applaudissements.*)

M. Alain Marquet (Ve). Tout d'abord, je vous prierais, Madame la présidente, de bien vouloir rappeler aux personnes qui s'opposent à cette motion, qu'il existe encore une école publique, filière d'apprentissage efficace et reconnue, qui dis-

pense des cours de lecture! Les opposants auraient ainsi pu se rendre compte que la première invite se termine par les termes «sur la demande des personnes qui en ont besoin». Il n'est donc pas question d'une mesure qui correspondrait à un arrosage.

Cela dit, j'aimerais rappeler que vous m'avez refusé, il y a quelque temps, une motion sur les tickets de parking accordés aux conseillers municipaux. Que n'avait-on pas entendu à cette époque-là sur l'utilité de cette mesure, qu'il s'agissait non pas d'un avantage, mais d'une reconnaissance implicite de l'engagement des conseillers municipaux! J'aurais aimé entendre, ce soir, les mêmes arguments et dans le même sens. Ce jour-là, vous avez, Mesdames et Messieurs de l'Entente, majoritairement, refusé de vous passer des services de l'«auto-sitting». Pour l'instant, vous êtes prêts, également majoritairement dans l'Entente semble-t-il, à refuser que les parents se fassent aider simplement pour du baby-sitting. Tous les arguments que vous utilisez maintenant, j'aurais vraiment aimé les entendre à l'occasion de ce débat. A mes yeux, cela prouve que vous accordez visiblement plus d'importance, d'affection et de préoccupation à votre voiture qu'à des situations familiales parfois difficiles, surtout lorsque l'un des conjoints émet le souhait de prendre une part plus active à la gestion de notre collectivité.

Pour terminer, je dois dire que c'est affligeant, mais que cela ne me surprend pas vraiment. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (S). C'est avec plaisir que je défends cette motion que j'ai signée, car on se rend bien compte que, très souvent, c'est justement en créant une inégalité que l'on en corrige d'autres. Un vieux proverbe chinois dit: «Pour redresser un bâton, il ne suffit pas de le remettre droit, il faut le plier un peu de l'autre côté.» (*Remarque de M. Persoz.*) Vous direz, Madame la présidente, à M. Persoz, qui est mécanicien et qui, en tant que tel, connaît ce problème mais fait des remarques, que, effectivement, si on veut redresser une barre métallique, il va falloir la plier un peu plus de l'autre côté, pour qu'au moment où on la lâche elle revienne au milieu. C'est exactement ce que l'on propose dans cette motion. On veut justement permettre à tout un chacun de pouvoir assumer un mandat politique. Par conséquent, il faut un tout petit peu d'inégalité pour permettre une véritable égalité. C'est aussi simple que cela.

Les comparaisons qui ont été faites avec les tickets de parking sont totalement inadéquates, même si vous savez que j'avais défendu l'idée que l'on continue à bénéficier de nos tickets de parking. Tout d'abord, ce n'est pas la même chose et, qui plus est, si on maintient ces tickets, je ne vois pas pourquoi on ne créerait pas la prestation supplémentaire proposée par la motion N° 33 pour ceux qui en ont besoin. Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} von Arx

que les familles classiques du siècle dernier sont, malheureusement, de moins en moins courantes et qu'il y a énormément de familles monoparentales, que ce soient des femmes ou des hommes qui en aient la charge. En ce me concerne, comme M. Losio, je suis aussi d'âge mûr, je suis aussi sans argent, mais, par contre, j'ai deux enfants et il m'arrive aussi de les assumer seul. Par conséquent, il y a aussi des hommes seuls qui doivent assumer leurs enfants. Au nom de cela, on doit donner les moyens de pouvoir siéger à ceux qui en font la demande et qui ont de véritables difficultés. Tous ne gagnent pas largement leur vie, pour différentes raisons, et il ne faut pas leur jeter la pierre. Il n'y a qu'à voir les catégories sociales représentées aujourd'hui dans ce parlement. On a vite fait le tour. Même dans les rangs de l'Alternative, il n'y a plus beaucoup – et je vais exprès employer ce terme – «d'ouvriers», au véritable sens du terme. Pourquoi? Parce qu'il est impossible pour un ouvrier de siéger dans un parlement. Je vous en parle en connaissance de cause, car avant d'être fonctionnaire à l'Etat de Genève – j'ai de la chance, je le reconnais – j'ai travaillé pendant plus de vingt ans dans le secteur privé comme ouvrier-mécanicien dans un garage, et je peux vous dire que ce n'est pas facile de pouvoir siéger dans un parlement, mais je l'ai fait, puisque je suis conseiller municipal depuis 1979 ainsi que député pendant quelque temps. Lorsque vous avez vos séances à 17 h et que vous dites à votre patron que vous devez poser vos outils, il vous permet éventuellement d'y aller, mais, très souvent, il vous dit de rester parce qu'il y a du travail. M. Ducret a évoqué ce problème pour les artisans, mais il concerne aussi ceux qui travaillent dans les entreprises du secteur privé, qui n'ont pas le privilège d'avoir des horaires souples pour siéger au parlement. Finalement, ces derniers ne se présentent pas, parce qu'ils savent qu'ils ne pourront pas obtenir de congés. Cela n'est pas normal. C'est un déni de démocratie et d'égalité.

D'une certaine manière, pour un point précis, cette motion propose d'apporter une contribution à l'égalité. Vive l'inégalité si c'est pour créer l'égalité! (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je n'aimerais pas revenir sur le financement des partis ou sur la liberté de s'engager, quoique j'aimerais quand même que tout le monde ici se rende compte – et vous le savez bien – que nous ne sommes pas dans un club de bridge, comme le disait *GHI*, ou dans un cours de danse. Nous avons un engagement qui est plus large et, même si nous avons la liberté de nous engager et un certain plaisir à le faire, ce n'est pas toujours facile.

Il faudrait revenir à un plan plus général et dire que les règles qui sont actuellement établies le sont depuis très longtemps. Je me rappelle, à l'époque où j'ai commencé, un conseiller municipal qui siégeait depuis avant ma naissance. Cela m'avait beaucoup surpris, mais il racontait qu'à cette époque-là le Conseil muni-

cipal était un parlement d'hommes posés, bien dans la vie, qui se réunissaient de manière régulière, mais moins souvent. Si on prend le *Mémorial*, on peut voir que, pour une année, cela représentait un petit bouquin, alors que, maintenant, cela correspond à l'épaisseur de quatre, voire cinq gros volumes! C'est tout à fait différent. Il y a maintenant beaucoup de commissions, car il se passe beaucoup de choses, le monde a changé, les opinions sont beaucoup plus diverses, les groupes sociaux en ville de Genève sont différents.

Même si l'on n'est pas forcément favorables à des allocations ou des défraiements de garde d'enfants aux parents, je crois que, dans tous les rangs, il faudrait dire: «Renvoyons au moins la motion N° 33 à la commission du règlement pour voir comment on pourrait changer le fonctionnement du Conseil municipal.» On pourrait aussi se fixer une journée au cours de laquelle on débayerait beaucoup plus de choses qu'en venant chaque fois à 17 h, pour une soirée, au pas de course et stressés, que ce soit par la famille, le bureau ou autre chose, pour repartir à 19 h, revenir le lendemain à 17 h et le surlendemain, aller au caucus, enfin... toutes ces choses que vous connaissez bien pour les vivre vous-mêmes tout le temps. C'est un stress perpétuel. Actuellement, je crois que l'on pourrait aussi changer le fonctionnement du Conseil municipal et, quelle que soit votre opinion sur les allocations pour parents, il faut renvoyer la motion à la commission du règlement.

Je vous invite donc à voter cette motion, car il est important que l'on y réfléchisse, puisque, actuellement, on arrive au bout des forces militantes. Comme vous le savez tous ici, quand vous devez chercher des gens pour venir siéger, vous n'en trouvez pas beaucoup. Une mère de famille devait prêter serment aujourd'hui, mais elle a renoncé quand on lui a expliqué en quoi consisterait sa tâche. Parmi mes connaissances, je n'en connais pas beaucoup qui viendraient siéger. On nous parlait tout à l'heure des ouvriers, mais je vois aussi que les classes bourgeoises et aisées ne sont pas représentées, à l'exception de leur lieutenant, car, pour elles, le temps passé dans cette enceinte est du gaspillage et ne rapporte pas assez d'argent. Ce sont aussi des classes sociales qui ne veulent pas venir. Merci.

La présidente. J'aimerais rappeler que nous sommes dans la phase de prise en considération de la motion et non de débat sur le fond, qui devra se faire à la commission du règlement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). A travers les différentes interventions, nous nous apercevons qu'il n'est pas seulement question ce soir de la garde d'enfants, mais également des défraiements, des indemnités, à la limite, des pertes de gains,

pour tous ceux qui pourraient faire de la politique mais n'en font pas. Je pense que nous devons quand même considérer cela. Nous sommes un parlement de milice et nous y tenons beaucoup. Tout à l'heure, on nous faisait pratiquement la proposition de professionnaliser ce parlement. Je pense que nous n'en sommes pas là.

Le PDC a une sympathie naturelle pour tous ceux et celles qui défendent la famille ainsi que pour les motionnaires, en tant qu'individus. C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que nous avons proposé aux jeunes mamans venues nous demander de signer cette motion que les jetons de présence soient mis dans un pot commun dans le cadre de leur groupe politique et qu'une répartition avantageant les parents ayant des enfants de moins de 12 ans soit faite à l'intérieur de leur groupe. Cela nous aurait évité ce sentiment de malaise que nous éprouvons face à la demande faite aux contribuables de financer la garde des enfants de ceux et celles qui font de la politique. C'est la raison pour laquelle nous demandons de rejeter cette motion.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si vous êtes opposés à la motion N° 33, il faut la renvoyer en commission pour étude. Je suis sûr qu'un rapport étayé nous donnera certainement beaucoup d'éléments auxquels nous ne pensons pas maintenant, sur la base d'auditions, de discussions entre les groupes, de remarques, d'expériences diverses. Il serait également intéressant que le rapport fasse ressortir le pourcentage de la représentation véritable des hommes et des femmes de notre commune.

Je parlerai également du soutien aux partis, bien que cela ne plaise pas à tout le monde, parce que tous les partis, indirectement, reçoivent un certain pourcentage sur la recette des jetons de présence. C'est un apport que nous donnons de bon cœur, car nous croyons à certaines idées, mais je pense que cet élément doit être pris en compte dans la demande d'indemnisation de la motion. Je me demande quel sera le résultat, le 12 mars, de la fameuse votation populaire fédérale sur une représentation équitable des femmes au niveau des autorités fédérales, mais je n'aimerais pas regarder les bulletins de vote des personnes qui siègent dans cette salle, car je ne serais pas étonné de voir certains, qui défendent les femmes, voter non, car ils les préfèrent à la maison!

Puisque certains ont parlé de leur expérience, je me permets de vous parler de la mienne. Bien que je n'aie jamais demandé d'indemnité, j'ai connu une époque où je siégeais dans cette enceinte, alors que mon épouse siégeait au Grand Conseil – et cela durant deux législatures – et que notre fils allait encore à l'école! Mon épouse et moi-même avons su organiser nos vies, et personne ne m'a entendu demander quoi que ce soit. C'est une question de choix de vie politique et civile. Nous avons certainement fait des sacrifices dans certains domaines.

D'ailleurs, je suis persuadé que, dans cette salle, certaines personnes ont un conjoint qui est fort pris par des activités autres que celles de siéger dans un parlement.

Tout cela doit être analysé et il serait bien que tout le monde accepte le renvoi de la motion en commission. Lorsque le rapport sur celle-ci reviendra, nous aurons ainsi un meilleur débat. Vous verrez que ceux qui sont intervenus ce soir et qui étaient contre cet objet feront peut-être une toute autre analyse et auront une toute autre vision de l'affaire. C'est la raison pour laquelle je pense qu'une discussion au sein d'une commission sera favorable pour notre parlement.

M. François Henry (L). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, personnellement, je suis célibataire et sans enfant et ne profiterai donc pas de l'aide financière que la motion N° 33 propose, et je parle au nom de tous les conseillers qui sont dans mon cas. Je travaille à plein temps dans une entreprise du secteur privé. Savez-vous combien cela me coûte de pouvoir quitter mon travail à 16 h 30 pour venir assister à nos séances du Conseil municipal? Eh bien, cela m'oblige, le matin, à commencer mon travail deux heures plus tôt ou alors à ne pas prendre de pause à midi. De plus, j'enseigne certains soirs et le week-end à l'Ifage (Institut de formation des adultes de Genève). Ainsi, pendant que je siége ici ou que je prépare les séances du Conseil municipal, je ne peux pas faire autre chose, m'adonner à tel ou tel loisir ou effectuer un travail supplémentaire.

Cette motion, qui ne vise qu'à favoriser les parents – et seulement les parents – fait fi des intérêts des autres conseillers municipaux qui, comme moi et d'autres, ne sont pas moins méritants mais n'ont pas la qualité de parents. Je suis étonné que la gauche prône maintenant des inégalités de traitement d'un tel ordre.

Par conséquent, je vous invite à refuser cette motion, voire à refuser l'entrée en matière. Il faut peut-être revoir le montant des jetons de présence, mais en tenant compte des intérêts de toutes les personnes concernées.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). En quelques mois, nous avons eu deux visions intéressantes sur l'éducation et sur la famille.

En effet, je crois que les libéraux, lors des discussions sur une motion concernant une crèche, avaient traité les parents qui mettaient les enfants à la crèche d'irresponsables. Aujourd'hui, c'est le PDC qui nous dit que faire de la politique met en danger la famille, parce que l'on fait appel à des baby-sitters.

Je ne sais pas très bien quel est votre point de vue sur la garde des enfants, mais, moi, je suis mère de deux enfants et je peux vous dire qu'ils ont fréquenté

des crèches et qu'ils ont été gardés par des baby-sitters. Nous ne sommes plus au XVIII^e siècle, les choses ont évolué et, même lorsqu'ils font garder leurs enfants, les parents savent prendre leurs responsabilités. Et justement, quand on fait garder les enfants, c'est qu'on tient à les faire garder. Si vous vous souvenez, Madame von Arx, du rapport que vous avez mentionné tout à l'heure et que vous avez dirigé, vous constaterez qu'environ 37% des enfants de moins de 4 ans sont laissés seuls, livrés à eux-mêmes, à cause des problèmes financiers que leurs parents connaissent.

Par ailleurs, si j'ai fait le choix de ne pas travailler à plein temps – car, c'est vrai, j'ai envie de m'engager politiquement – c'est pour pouvoir m'occuper de mes enfants. Le problème, c'est que les horaires des séances du Conseil municipal ne permettent pas de faire garder les enfants dans des structures subventionnées telles que les crèches, les garderies, les jardins d'enfants, etc. Nous sommes ainsi obligés d'engager des gens à domicile pour qu'ils s'occupent des enfants. Il n'y a pas de structure établie de garde d'enfants pour cette tranche d'horaires. Les pays nordiques ont effectivement proposé des crèches qui restent ouvertes beaucoup plus tard le soir, ce qui, à mon avis, n'est pas excellent pour les enfants, mais cela peut être une solution. Souvent, ils ont aussi déplacé les horaires du travail politique, et je me réjouis de connaître votre avis sur une proposition telle que celle de faire les séances du Conseil municipal pendant la journée, ce qui, quant à moi, m'arrangerait, car cela me permettrait d'être avec mes enfants à 17 h. Comme je travaille à temps partiel, cela me permettrait également de continuer à représenter une certaine partie de la population qui a fait ce choix de vie. Mon salaire n'est peut-être pas aussi élevé que celui de M. Henry, qui a la chance de pouvoir enseigner et d'avoir un travail à plein temps, mais, moi, j'ai fait un autre choix. Est-ce que cela veut dire que les gens qui font le choix d'avoir une famille, une vie professionnelle n'ont pas le droit de s'engager politiquement? Je trouve, Madame von Arx, que votre argumentation sur le fait que prendre des baby-sitters c'est mauvais pour les enfants et que c'est contre la famille est quelque peu difficile à comprendre.

J'aimerais aussi rappeler à ces messieurs dames du Conseil municipal que s'occuper de ses enfants n'est pas un loisir, mais que c'est aussi un travail, et que le travail ménager, l'éducation, cela prend du temps, de l'énergie et que c'est quelque chose d'extrêmement sérieux. Quand on parle de garde d'enfants ou de disposer des moyens de les faire garder correctement à la maison, et de manière encadrée, c'est très important. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais quand même éviter un malentendu. Vous direz à M^{me} Lopez, Madame la présidente, que je n'ai jamais dit que le fait d'engager des baby-sitters était mauvais pour la famille et pour l'édu-

cation des enfants. Je suis la première à défendre les crèches en ville de Genève et dans les entreprises quand c'est possible, l'extension des horaires dans les crèches, le partenariat entre les communes et des entreprises afin d'ouvrir des crèches. Je suis absolument convaincue du bien-fondé des crèches. D'ailleurs, mes enfants ont également été dans des crèches et j'ai eu la chance d'avoir des baby-sitters.

Je veux simplement dire – et on ne le dira jamais assez – que ce n'est pas seulement avec de l'argent et des jetons de présence qu'on apporte une réponse. Je veux revenir sur une chose qui vous tient tous à cœur, surtout sur les bancs de gauche, c'est l'égalité! Et l'égalité va être dans les tâches que nous partageons, bien sûr, avec les compagnons, les amis, les gens qui nous entourent. Ce n'est en tout cas pas avec des baby-sitters qu'on apporte la réponse. C'était uniquement à ce niveau-là que je disais que, pour moi, cette motion n'allait pas dans un sens permettant de trouver une réponse à un souci qui, peut-être, est légitime maintenant, mais qui ne va pas se résoudre uniquement par une réponse monétaire. (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Certains vont être déçus ce soir, mais je ne déposerai pas, pour l'instant du moins, de texte pour améliorer l'indemnisation de certaines catégories socioprofessionnelles, en tout cas pas avant que vous preniez, éventuellement, le risque d'introduire cette différence, ou, devrais-je dire, cette inégalité de traitement que propose la motion N° 33.

Pourquoi? Tout d'abord, pour des questions de principe, car, nous, radicaux, ne souhaitons pas qu'il y ait des politiciens à deux vitesses, mais aussi, parce que le problème des familles monoparentales – qui est un vrai problème – est un problème de société qui est à gérer pour toutes ces familles monoparentales et pas seulement pour celles dont le responsable a une activité particulière. Il n'en reste pas moins que les problèmes de travail et de vie sont plus importants que ceux résultant du fait de siéger au Conseil municipal.

Ensuite, j'aimerais tout de même signaler, pour ceux qui seraient tentés par cette voie, que la gestion, le contrôle d'un système différencié serait terriblement coûteux pour le secrétariat de notre Conseil municipal et, par conséquent, pour la collectivité. Au-delà des problèmes évidents de gestion, il y aura aussi celui de la lutte contre les inévitables abus, les combines, les magouilles auxquels un tel système ouvrirait la voie. Mesdames et Messieurs, imaginez, par exemple, que les heures évoquées dans le document intitulé «Evaluation sommaire du travail d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)», qui nous a été remis à l'entrée par le groupe socialiste, soient correctes et rétribuées de manière normale, au prix coûtant – sans parler du revenu d'un avocat coté, évoquons, par exemple, le

manque à gagner d'une profession technique à 200 francs l'heure – on arriverait à 160 000 francs par an d'indemnité. Bien entendu, on peut réduire cette somme de moitié, puisqu'elle n'est pas fiscalisée, qu'elle est franche d'impôt et libre d'autres charges, mais il n'en reste pas moins que les 800 heures évoquées tout à l'heure représentent un manque à gagner qui devrait être évalué à près de 100 000 francs par an!

Il nous est impossible d'entrer en matière dans cette direction. Nous nous égarons totalement. Le seul vrai débat, c'est celui du montant des indemnités perçues de manière égalitaire par tous ceux qui sont élus ici, chacun de la même façon. Et si certains partis prélèvent trop de pourcentage à leurs conseillers municipaux pour qu'ils puissent se payer la garde de leurs enfants, qu'ils fassent, eux, pour commencer, le premier pas en faveur des plus défavorisés!

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Diana de la Rosa (S). Cette motion propose de prendre en compte les situations familiales aussi pour favoriser la présence et l'engagement des femmes en politique, comme plusieurs personnes l'ont appelé.

Je rappelle que l'initiative sur les quotas vise à augmenter cette présence et que refuser d'entrer en matière sur cette question, c'est refuser de prendre en compte la double journée des femmes. Quand M^{me} von Arx parle d'égalité et d'égalité de traitement en général, il faut tenir compte des situations particulières de chaque personne et, notamment, des femmes sur le plan familial.

La présidente. Monsieur Dossan, vous avez demandé l'appel nominal lors de la séance précédente. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux? (*Des conseillers municipaux lèvent la main.*) Très bien, nous passons au vote par appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 34 oui contre 32 non (5 abstentions).

(*Applaudissements.*)

Ont voté oui (34):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. Olivier Coste (S), M^{me} Diana de la Rosa (S), M. Roger Deney (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M^{me} Liliane Johnner

(AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Kunzi (AdG/TP), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (32):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Sophie Christen (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M^{me} Diane Demierre (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Maudet (R), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. François Sottas (AdG/TP), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (5):

M. Didier Bonny (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Guy Savary (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Tristan Cerf (AdG/TP), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Philippe Cottier (DC), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Guy Mettan (DC), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Paul Oberson (Ve), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP).

Présidence:

M^{me} Alice Ecuillon (DC), présidente, n'a pas voté.

4. Résolution de M^{me} Liliane Johner, MM. Pierre Losio et Souhail Mouhanna: «Conditions d'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-12)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le développement économique et le progrès social dépendent pour une large part d'une formation professionnelle de qualité accessible à toutes et à tous;
- l'importance pour la ville, le canton et la région de Genève de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG);
- les graves menaces qui pèsent sur l'offre de formation, d'une part, et sur les conditions d'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs, d'autre part;
- le puissant mouvement de défense de l'EIG engagé par les élèves, les professeurs et le personnel administratif et technique de cette école,

le Conseil municipal de la Ville de Genève:

- se déclare vivement préoccupé par la situation à l'EIG;
- exprime sa solidarité avec les élèves, les professeurs et le personnel administratif et technique de l'EIG;
- appelle le Conseil d'Etat à prendre les engagements et les mesures nécessaires au maintien et au développement de l'offre de formation à l'EIG.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais faire une intervention en deux parties, dans la durée réglementaire, bien sûr.

Premièrement, je répondrai à M. le maire par rapport à sa manière de m'avoir pris à partie, lors de la séance précédente, quand il a outrepassé ses prérogatives en me «rappelant à l'ordre» par rapport à mes devoirs de réserve. Dans ce genre de situation, il appartient à M^{me} la présidente du Conseil municipal et au bureau du Conseil municipal de contrôler si tel ou tel conseiller municipal sort du cadre réglementaire et donc si, en l'occurrence, moi-même, j'avais outrepassé mes droits en tant que conseiller municipal en défendant cette résolution urgente.

Deuxièmement, je suis quand même étonné que M. le maire, qui est responsable des finances de la Ville de Genève, n'ait pas dit un mot lorsqu'il s'agissait, par exemple, de discuter des subventions destinées au Club de la presse, sachant que le président ou le responsable de ce club était un conseiller municipal et que

¹ Urgence acceptée, 3408.

celui-ci était directement concerné. Ce n'est pas un reproche que je fais à ce collègue du Conseil municipal mais à M. le maire. Si, moi, j'avais un «devoir de réserve» par rapport à l'EIG et à la résolution N° 12, je crois qu'il aurait dû aussi le dire à certains dans d'autres circonstances. Et j'estime, pour ma part, tout à fait légitime l'intervention, même l'audition, de mon collègue municipal en ce qui concerne le Club de la presse.

Par ailleurs, je voudrais aussi dire que, dans cette enceinte, il y a également des représentants des milieux immobiliers et, souvent, nous avons eu à discuter de problèmes immobiliers directement liés à des intérêts particuliers représentés ici, dans cette enceinte, et je n'ai pas entendu M. le maire parler de «devoir de réserve».

Quant à ce qui me concerne, j'ai non seulement un devoir d'intervention moral, mais j'ai également un devoir de par la loi. En tant qu'enseignant, je crois que la moindre des choses, c'est que je défende le droit aux études et à la formation des jeunes. Je suis vraiment surpris de voir que M. le maire attache si peu d'importance à ce qui est en train de se passer dans une école où les jeunes se battent pour leurs études, pour la formation professionnelle. Ce sont, malheureusement, des attitudes comme celle de M. le maire qui contribuent énormément au développement de la violence chez les jeunes. Je le regrette profondément.

Enfin, je voudrais préciser que je n'ai aucun intérêt particulier par rapport à cette histoire-là. Tout simplement, je constate qu'il y a partout, aujourd'hui, dans l'enseignement, dans l'instruction publique genevoise, de gros problèmes, déjà mentionnés par M. Pattaroni, à qui je voudrais dire que je serai le premier à voter une motion pour dénoncer justement cette dégradation des conditions d'enseignement et de l'instruction publique genevoise.

Par rapport à ce qui se passe aujourd'hui à l'Ecole d'ingénieurs, il y a une grève des étudiants – et je ne fais pas l'apologie de la grève, mais un constat – et je considère que la grève n'est pas un crime, Monsieur le maire, mais qu'elle est un droit, et chacun le sait. Je suis donc tout à fait dans mes droits, ici, de défendre le droit des jeunes à la formation, à l'accès aux études, et je préfère les voir se battre pour cela plutôt qu'ils se battent devant des guichets de chômage ou qu'ils aillent dans la rue pour essayer de gagner quelque chose, de la manière que chacun peut imaginer.

Je regrette la réaction de M. le maire et j'appelle les uns et les autres à accepter la résolution N° 12, qui me semble limpide. Il s'agit de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour, justement, faire en sorte que les filières de formation soient garanties. C'est limpide et je crois que ceux qui ne veulent pas voter ce genre de choses prennent une lourde responsabilité.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

Préconsultation

M. Pierre Muller, maire. Je ne veux pas épiloguer longtemps avec le conseiller municipal M. Mouhanna, parce que, finalement, je l'aime bien, mais il dérape et lorsqu'il dérape – que ce soit d'ailleurs M. Mouhanna de l'Alliance de gauche ou tout autre conseiller municipal – mon rôle consiste à remettre les choses là où elles doivent être, à replacer le débat dans son contexte. Sachez, Monsieur Mouhanna, que j'interviendrai toujours, soit comme maire, soit comme conseiller administratif, lorsqu'il s'agira de défendre une éthique. En l'occurrence, Monsieur Mouhanna, vous ne pouvez pas dire que je ne suis pas intervenu lorsqu'il fallait remettre l'éthique à sa place, à gauche comme à droite. Maintenant, Monsieur Mouhanna, il y a un certain nombre de compétences qui incombent au Conseil municipal, mais celle que vous vous octroyez n'en est pas une. Vous avez le droit d'avoir des avis, et c'est bien, mais vous n'avez pas le droit de nous obliger, nous, à écouter vos dissertations sur des sujets qui ne nous concernent pas.

Je m'arrêterai là, car cela ne sert à rien de dialoguer l'un et l'autre, mais sachez que je suis absolument convaincu de ce que j'ai dit et que je regrette que vous m'ayez écouté mais pas entendu. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Mouhanna.

M. Gérard Deshusses (S). Voir des jeunes défendre leur école, c'est beau; voir des gens qui ont envie d'avoir une éducation, une formation et qui viennent le dire dans la rue, c'est nouveau; cela faisait longtemps qu'on ne l'avait pas vu et nous trouvons cela magnifique, Mesdames et Messieurs!

Nous, groupe socialiste, allons défendre ce mouvement, pas seulement dans son combat, mais dans sa liberté d'expression. Cela dit, nous défendrons en même temps une école dans laquelle nous croyons, l'EIG, mais nous n'entendons pas, par ce combat-là, défendre une personne, ce serait un mauvais combat. Nous vous remercions.

Le président. La parole n'étant plus demandée, je mets aux voix la résolution. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. *(Brouhaha.)*

Devant cette confusion, nous allons voter par un assis/debout. Les personnes qui n'étaient pas présentes lors du débat sont priées de ne pas participer au vote. Je vous remercie.

Mise aux voix par assis/debout, la résolution est refusée par 28 non contre 27 oui.

Le président. Madame Vanek.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Je demande un troisième débat. (*Protestations, brouhaha.*)

Le président. Vous avez droit à une dernière intervention, Monsieur Mouhanna.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Merci, Monsieur le président. Je représenterai la résolution N° 12 demain.

Le président. Madame Vanek, malheureusement, cet objet ne peut pas être soumis à un troisième débat, mais, naturellement, il peut être reposé, comme M. Mouhanna vient de le suggérer.

5. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M^{me} Monique Guignard: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’au début de chaque législature le bureau du Conseil municipal adapte les jetons de présence des séances plénières, des commissions, des rapporteurs et des présidents de commissions;
- que la somme allouée pour les jetons n’est pas adaptée chaque année en fonction du coût de la vie;

¹ Annoncée, 1801.

Motion: jetons de présence

- que l'ensemble du bureau du Conseil municipal avec les chefs de groupe de notre parlement négocient un projet d'adaptation des jetons,

le Conseil municipal invite le bureau du Conseil municipal, en collaboration avec les chefs de groupe politique, à présenter un projet de modification des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons déposé cette motion après avoir eu une discussion avec M^{me} la présidente et M. le vice-président du bureau au sujet de l'adaptation des jetons de présence au coût de la vie. Nous voulions savoir quelle serait la méthode à employer pour les adapter, en fonction de chaque législature. Comme vous le savez, depuis quatre ans, les jetons de présence n'ont pas changé.

Au début de chaque législature, une discussion s'engage entre les membres du bureau et les chefs de groupe au sujet des différentes propositions qui ont été faites par tous les groupes politiques. La motion N° 34, justement, invite «le bureau du Conseil municipal, en collaboration avec les chefs de groupe politique, à présenter un projet de modification des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève». En fonction des discussions que vous aurez eu au sein de chaque groupe, vous pourrez peut-être donner de bonnes idées concernant les jetons des rapporteurs, des présidents de commissions, des séances de commissions, etc., et, ainsi, les adapter au coût de la vie.

Accepter cette motion ne veut pas dire qu'il y aura des changements, mais cela permettra d'avoir officiellement cette discussion avec le bureau, parce que, si le Conseil municipal ne donne pas une direction à suivre, il n'y aura aucun changement pendant quatre ans et, si vous avez une idée, il faudra attendre la prochaine législature pour l'exposer.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé la motion N° 34 et, lorsque le rapport nous reviendra, nous aurons à ce moment-là un débat important avec, peut-être, des idées auxquelles nous n'avions pas songé. Je vous remercie donc d'accepter le renvoi de cette motion au bureau du Conseil municipal qui, lui, convoquera officiellement les chefs de groupe. C'est à vous de donner vos idées et de pousser le bureau à opérer un changement ou une modification.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon.)

M. Roger Deneys (S). Nous vous invitons à renvoyer cette motion à la commission du règlement, dans la mesure où les socialistes, depuis un certain temps

déjà, se posent la question de savoir si ce parlement à les moyens de faire efficacement son travail. La motion précédente reconnaissait les différences, car l'égalité ne se fait pas sans reconnaître les différences. Cette motion-ci soulève le problème général de la qualité du travail que nous pouvons fournir au sein de ce parlement.

Nous avons eu l'occasion, récemment, d'étudier en commission de l'aménagement des motions qui sont un peu plus difficiles que celles que nous avons l'habitude de traiter, et certains membres de ce parlement se sont plaints de leur difficulté. En fait, on constate qu'il est parfois délicat de pouvoir traiter à fond des motions de plus de quelques phrases pour traiter un sujet.

En l'occurrence, les socialistes se sont demandé si, en augmentant les jetons de présence, ce n'était pas simplement l'augmentation du dédommagement des conseillers municipaux qu'il s'agissait d'étudier, mais aussi, éventuellement, s'il fallait faire comme au Grand Conseil et nommer des attachés parlementaires pour chacun de nos groupes, des personnes capables de nous assister, de trouver des informations quand nous ne les avons pas sous la main, etc., afin de fournir un travail plus professionnel. A ce propos, justement, nous étions en train d'étudier ces éventualités, lorsqu'on nous a proposé la motion N° 34. C'est une manière comme une autre d'y arriver.

Pour nous, socialistes, il ne s'agit pas forcément d'augmenter les dédommagements des municipaux pour les augmenter, mais il s'agit de renforcer l'efficacité de notre travail et de ne pas rester un Parlement Croupion, un parlement qui ne fait qu'adopter des textes parlant de crottes de chiens sur les quais!

Préconsultation

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M. Alain Marquet (Ve). Comme vous avez pu le remarquer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts brillent par leur absence parmi les noms des motionnaires. Cela n'a d'ailleurs pas été vraiment un problème pour nous, dans la mesure où, lorsque ce débat a été fait dans notre caucus, nous étions très partagés au sujet de l'entrée en matière sur cette motion.

En effet, les jetons ont été réactualisés il y a assez peu de temps encore, et nous ne voyons pas forcément l'utilité d'en débattre déjà, j'allais dire, et à nouveau, en commission ou en séance plénière.

Notre position sur la motion N° 34 n'est pas définitive et les arguments développés par les motionnaires ou les autres intervenants nous amèneront peut-être à la revoir ou à l'affiner. Toutefois, si, comme c'est d'ailleurs très probable, la motion devait être prise en considération, nous souhaiterions vivement que la réflexion s'oriente sur le rapport que l'on peut faire entre cette motion et la motion N° 33, que nous avons étudiée précédemment, sur la garde des enfants.

Pour nous, comme je l'ai déjà dit dans une intervention précédente, l'objectif est quand même d'éviter une augmentation unilatérale, mais il nous paraîtrait plutôt intéressant de prévoir des aménagements personnalisés. Et les propositions qui étaient faites dans la motion N° 33 allaient déjà dans le sens de ces aménagements personnalisés. Pourquoi ne pas envisager – c'est une autre piste que la commission pourrait éventuellement étudier – plutôt qu'une augmentation unilatérale, une sorte de rémunération pour les chefs de groupe, pour lesquels, on le sait, c'est généralement une très lourde tâche de «prégerer», de «prédigérer» l'ensemble des objets fournis à notre réflexion. Je vous remercie.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon.)

La présidente. Je me permets de rappeler aux personnes qui sont dans la tribune du public qu'elles n'ont pas le droit d'enregistrer les débats du Conseil municipal.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs, je risque d'être momentanément désagréable, au nom du PDC, avec d'éminents collègues qui se sont exprimés, dont précisément M. Lyon qui, tout à l'heure, vous le lui direz, Madame la présidente, m'a beaucoup émue lorsqu'il s'est plaint que l'on ait oublié de relever les sacrifices financiers des collaborateurs de la Ville de Genève.

Je vous le dis tout nettement, le PDC – en tout cas, sa majorité – n'est pas d'accord avec la motion déposée par les collègues, parce qu'il nous semble tout simplement indécent, au moment où la Ville de Genève semble retrouver les chiffres noirs, de vouloir nous attribuer quelques faveurs financières. N'oublions pas l'effort qui a été demandé, justement, aux collaborateurs de la Ville de Genève par le blocage des mécanismes salariaux depuis trois ans. C'est pour manifester, oh! bien modestement, c'est vrai, notre solidarité envers ces mêmes collaborateurs que nous vous invitons à rejeter la motion N° 34. Je vous remercie.

M. Guy Dossan (R). On voit qu'il y a une embellie des finances municipales! Les millions ne sont pas encore là et on se prépare déjà à les dépenser!

Comme l'a dit M. Lyon, il est vrai que les jetons de présence n'ont pas été adaptés au coût de la vie, depuis des années, mais s'agit-il de salaires, comme on essaie ce soir de nous le faire croire, qui pourraient en effet faire l'objet d'une indexation, comme cela se passe maintenant dans certains domaines? Non, il s'agit d'indemnités de défrayement.

Le groupe radical pense donc que rien ne nécessite l'automatisme de l'indexation au coût de la vie des jetons de présence, ce d'autant plus, Mesdames et Messieurs, que ceux-ci sont – et ce n'est pas négligeable – nets d'impôts! L'indexation est donc largement compensée par cette exonération: 80 francs l'heure, nets d'impôts, ne vous paraissent donc pas suffisants? Je suis persuadé que la plupart de nos concitoyens seraient d'accord de travailler quelques heures par semaine et plus à ce tarif-là! Soyons raisonnables!

Le groupe radical s'opposera bien évidemment à la motion N° 34, malgré ce que notre collègue Lyon nous a dit tout à l'heure, à savoir que les chefs de groupe et le bureau du Conseil municipal seraient intimement liés pour la discussion, parce que cela ne nous rassure pas beaucoup. Nous sommes encore moins rassurés d'apprendre, par M. Deneys, qu'au sortir de la commission nous nous retrouverions non seulement avec une augmentation des jetons de présence, mais également avec des secrétaires pour les partis.

Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi le Conseil municipal veut absolument ressembler, peu à peu, au Grand Conseil. On a commencé par obtenir des ordinateurs et, maintenant, on veut des secrétaires comme les partis du Grand Conseil. Je ne sais pas si nous nous prenons pour des députés à la petite semaine ou des sous-députés, mais cela m'inquiète un peu. Nous refuserons donc cette motion.

M. Jean-Luc Persoz (L). Je tiens à préciser à mon collègue Dossan que, si on fait les mêmes bêtises ici qu'au Grand Conseil, c'est parce qu'on a la même majorité ici qu'au Grand Conseil! (*Rires.*)

Il est quand même piquant d'entendre M. Lyon nous parler à longueur de séances des efforts financiers consentis – et que nous reconnaissons – par les collaborateurs de la Ville pour, finalement, voter une augmentation d'indemnité en notre faveur! Ce n'est pas un proverbe chinois, Monsieur Sormanni, que je vais vous citer, mais un proverbe vaudois qui dit: «Faites comme je dis, pas comme je fais!»

J'ai entendu M. Deneys nous expliquer que, si on augmentait les indemnités versées aux conseillers municipaux, on allait par là même augmenter la qualité des débats et de la participation aux débats qui ont lieu dans cette enceinte. Je pense que, si c'est le cas, il faudra augmenter les indemnités de beaucoup, Monsieur Deneys, car, vu la qualité des débats de ce soir, une petite mise à niveau au coût de la vie de nos jetons de présence ne va pas suffire!

Par conséquent, vous l'aurez compris, comme cela a été relevé par M. Dossan, par M^{me} von Arx, les libéraux, à l'instar du Parti radical et du Parti démocrate-chrétien, ne soutiendront pas cette motion.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Mesdames et Messieurs, je trouve également piquante la réaction du Parti radical, alors que, s'il y a un groupe qui milite pour l'augmentation des jetons de présence et pour le subventionnement des partis au Grand Conseil, c'est bien le Parti radical!

Cela dit, nous accepterons le renvoi de cette motion à la commission du règlement. On peut discuter et, éventuellement, effectuer des corrections: peut-être que les rapports de budget ne sont pas assez rémunérés, que les chefs de groupe ont beaucoup à faire – je ne voudrais pas parler pour ma paroisse – etc. On pourrait en effet revoir tout cela en commission.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai été surpris par les propos de M^{me} von Arx, de MM. Dossan et Persoz, parce que, personnellement, je n'ai pas parlé d'un seul franc. Cependant, en entendant certains groupes politiques dire qu'il fallait reconsidérer le travail des rapporteurs, des chefs de groupe parce qu'ils effectuaient de nombreuses heures de travail en dehors des séances, je me suis dit que, lorsque le rapport reviendrait de commission, on aurait un débat intéressant, avec des idées, des pistes pour améliorer, modifier, éventuellement diminuer à un endroit. Je ne me suis pas avancé, car je voulais laisser une liberté totale au bureau et aux chefs de groupe.

Par contre, j'attendais avec plaisir que mes chers collègues relèvent que «M. Lyon nous reproche les salaires bloqués». N'oublions pas que l'adaptation au coût de la vie a été intégralement versée sur les salaires bloqués, tandis que, sur les jetons de présence, même si cette somme n'est pas un salaire, cette adaptation n'a jamais été intégrale! Lorsque j'étais vice-président du Conseil municipal, le président, qui était alors un cher démocrate-chrétien, a été le premier à accorder une adaptation des jetons au coût de la vie pour les quatre ans, ce qui a d'ailleurs été plébiscité par le Conseil municipal où l'Entente était majoritaire! Alors, ma chère Madame la présidente de l'Armée du Salut, vice-présidente de Caritas, il

faut vous réveiller. Soyez pour la transparence, pour la discussion, sinon, cela voudrait dire que vous n'avez pas confiance en votre chef de groupe. C'est grave. A moins que le PDC change de chef de groupe... cela ira beaucoup mieux! (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni (S). Juste quelques mots, Madame la présidente, pour rappeler que les jetons de présence n'ont pas été indexés depuis cinq ans. Il l'avaient été lors de la législature précédente et, sauf erreur, après une période de douze ans sans indexation! Il faut savoir rester raisonnables – M. Lyon l'a dit aussi – mais il faut quand même rappeler que les salaires des fonctionnaires, même si les mécanismes salariaux ont été bloqués, bien heureusement, ont été tout de même indexés au coût de la vie. Vous direz, Madame la présidente, à M^{me} von Arx, qu'il faut comparer ce qui est comparable et que, en l'occurrence, sa comparaison n'était pas pertinente.

Je suis abasourdi d'entendre les représentants de l'Entente. Finalement, ils sont contre le principe de la démocratie, car, d'une certaine façon, c'est un peu ce qu'ils nous ont dit. Cela donne l'impression que, pour le travail qui est fourni ici, les indemnités sont quelque peu usurpées. Les propos de M. Dossan, qui est d'habitude une personne raisonnable, m'ont totalement surpris. En effet, si l'on veut permettre le fonctionnement de la démocratie – et cela rejoint le débat que nous avons eu sur la motion précédente – il faut que ceux qui viennent représenter la population dans les parlements puissent toucher un défrayement ou des indemnités, puisqu'il ne s'agit pas de salaire, qui soient raisonnables et adaptés. C'est sous cet angle-là, sous un angle plus large même, que la motion N° 34 propose d'étudier la façon de faciliter les rouages de la démocratie, pas seulement à travers des jetons de présence, mais à travers, peut-être, d'autres mesures, et c'est ce qu'a voulu dire M. Deney.

Finalement, si ce qui a été fait au Grand Conseil était si mauvais, il ne fallait pas le voter, parce que, à ce que je sache, les partis de l'Entente l'ont également voté au Grand Conseil. Ce n'est pas un problème de majorité alternative ou pas. Je crois que tout le monde était intéressé à faire mieux fonctionner la démocratie, ce qui est l'objectif de la motion, et cela ne m'étonne pas que les partis de l'Entente y soient opposés.

M. Roger Deney (S). Je voulais juste ajouter une petite remarque concernant le fonctionnement de la démocratie. Nous pouvons en effet tous constater qu'elle ne va pas vers la simplification. Si on a l'impression, sur les bancs de l'Entente, qu'il est facile de faire ce travail, c'est peut-être parce qu'il y a beaucoup de touristes qui viennent ici pour lever la main et obéir à leur chef de groupe.

Si on veut travailler et étudier réellement les dossiers, cela demande du temps, de l'énergie et, comme plusieurs personnes l'ont relevé, cela se prend aussi sur le temps de travail, ce qui oblige certains à faire des horaires différents parce qu'ils participent à ce parlement de milice. En l'occurrence, augmenter les jetons de présence et, éventuellement, envisager des attachés parlementaires sont peut-être un moyen de renforcer l'efficacité de notre tâche, de simplifier le travail pratique de recherche de documents, de rédaction de rapports, etc., qui ne peut qu'améliorer le fonctionnement de notre démocratie.

Il ne faut pas se faire d'illusions, car, actuellement déjà, nous vivons dans une démocratie à deux vitesses, où il y a des professionnels de la politique dans presque tous les partis, alors que d'autres ne font que suivre. Ce n'est pas normal et nous devons lutter contre les élites qui gardent le pouvoir.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, je m'exprime ce soir à titre personnel. Je voudrais simplement dire que les jetons de présence que je touche, en aucun cas, comme M. Sormanni l'a dit, je n'ai l'impression de les usurper. Je trouve que nous les méritons et qu'il faut arrêter de jouer les «vierges effarouchées» en disant: «Oh, mon Dieu, on touche de l'argent, mais surtout n'en parlons pas, car les contribuables pourraient prendre peur.» Les contribuables devraient plutôt avoir peur lorsqu'on dépense 4,5 millions de francs pour refaire les trottoirs du pont de la Coulouvrenière, car c'est beaucoup plus effarant que nos jetons de présence.

Il est vrai que, quand on parle d'argent, cela pose toujours un problème pour une partie de la population, mais, en ce qui me concerne, cela ne me dérange pas. Les personnes qui me côtoient et qui me demandent si je touche de l'argent par rapport à mon mandat politique, je leur réponds et, lorsque je leur dis combien je gagne, ils trouvent que ce n'est pas cher payé, parce que ceux qui me connaissent voient bien le temps que je passe sur ce travail. Je trouve que je mérite ces jetons de présence, d'autant plus qu'une bonne partie de cet argent va au parti. C'est aussi utile pour le PDC et pour les autres partis. Arrêtons donc de dire que les finances ne vont pas très bien et qu'il faut faire attention, etc. D'ailleurs, maintenant, l'économie repart.

Je voudrais quand même rappeler à M. Dossan que, si les jetons de présence ont enfin été augmentés il y a cinq ans, c'est grâce à l'impulsion décisive – et je l'en remercie – de M. Bernard Lescaze, radical. Sans lui, nous en serions probablement encore à la situation d'il y a vingt ans!

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Où est-il?

M. Didier Bonny. Je ne sais pas où il est, mais il doit être quelque part.

Si on veut continuer à avoir des personnes qui militent correctement dans ce parlement, il faut aussi les rétribuer. Cela vaut la peine de renvoyer cette motion en commission pour que l'on se pose la question de savoir comment le faire. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voulais pas intervenir, mais je ne peux pas accepter les calomnies et passer pour un «touriste». Vous direz, Madame la présidente, à M. Deneys que, si certains ne font pas leur travail, ce n'est pas mon fait, ni celui de pas mal de monde dans cette salle. Il faut savoir respecter les collègues se trouvant dans cette enceinte.

A part cela, j'ai remarqué que les conseillers administratifs avaient un large sourire tout à l'heure. Ils ont raison, parce que si nous augmentons nos jetons de présence, il serait bien normal que les conseillers administratifs viennent aussi avec une proposition pour augmenter leurs salaires! Mais, s'il vous plaît, arrêtons! Cela devient un parlement de fric, on n'arrête pas de parler de «pognon» pour nous intéresser ce soir. La discussion devient indécente; c'est la deuxième motion qui parle d'argent. Sachons raison garder et essayons de mesurer un peu nos ébats dans les paroles.

Oui, j'ai appris ce soir que j'étais un quinquagénaire aisé, ce qui m'amuse, car j'ai passé par d'autres problèmes que vous ne connaissez peut-être pas. Je suis un «lieutenant» de mon parti et je l'accepte, et je sais ce que je fais avec mes jetons de présence. En tout cas, Mesdames, Messieurs, lorsque je présente un rapport, il ne représente pas qu'une page A4, recto verso, mais c'est plutôt un petit recueil avec des informations intéressantes pour la compréhension de l'objet. Beaucoup feraient bien de s'en inspirer. Merci.

M. Olivier Coste (S). Comme le préopinant, j'avais décidé de ne pas parler ce soir, mais, quand on parle d'indécence, j'aimerais juste que l'on garde la mesure.

Tout à l'heure, M. Ducret nous a signalé à propos de la motion N° 33 que, s'il fallait indemniser les indépendants, cela coûterait 200 francs l'heure. Eh bien, effectivement, quand on parle d'inégalité, on voit où elle se trouve. En effet, 200 francs l'heure, c'est 8000 francs par semaine, 32 000 francs par mois; alors, si des gens peuvent avoir de telles prérogatives, il y a de l'indécence!

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi au bureau du Conseil municipal est accepté par 37 oui contre 28 non.

6. Motion de M. Roman Juon: «Osez les gabarits» (M-36)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les gabarits sont un des meilleurs moyens pour faire comprendre aux citoyens les projets de construction, d'aménagement, d'urbanisme de notre ville;
- que la plupart des référendums des législatures précédentes concernaient des projets de construction d'écoles (Vermont), souvent mal expliqués et, par conséquent, mal compris;
- que les cantons du Valais et du Jura ont rendu la pose de gabarits obligatoires et que les cantons de Neuchâtel et Vaud exigent de plus en plus souvent leur installation;
- que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire prévoit la mise en place de gabarits;
- qu'il existe des entreprises spécialisées qui offrent des installations à des prix raisonnables,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir l'installation de gabarits pour permettre de mieux comprendre les projets de construction d'immeubles et de toutes constructions, qu'ils soient ceux de la Ville de Genève ou ceux prévus dans le plan localisé de quartier, cela chaque fois que le Conseil administratif ou que les commissions du Conseil municipal le demanderont.

M. Roman Juon (S). Je serai bref, parce que la motion est explicite et que la notion de gabarit est évidente, mais également parce que les collègues qui participent à la commission des travaux en ont tous compris l'utilité avec l'expérience édifiante de la salle de gymnastique de la Roseaie!

J'ai fait une prospection uniquement en Suisse romande. Les cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura ont tous des gabarits quasiment obligatoires pour toute construction. En Valais, que je connais mieux, quand vous voulez apporter une petite modification à votre chalet, que ce soit une cheminée, un minigarage, vous déposez des gabarits. A Genève, ce n'est pas obligatoire, bien que la loi le permette. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) demande parfois la pose de gabarits en campagne, mais, en Ville de Genève, cela n'existe pas.

¹ Annoncée, 1801.

C'est dommage, car bien des référendums auraient été mieux compris par la population – et je ne parle pas que de la salle de gymnastique de la Roseraie – qui aurait alors pu voter en connaissant mieux les projets présentés. Je ne remets pas du tout en question les projets votés à tel ou tel endroit, mais je pense que les gabarits sont un outil démocratique de compréhension pour les citoyens. Effectivement, il n'est pas évident de comprendre des plans, des explications orales ou des maquettes. De plus, ces dernières étant chères, on en fait un minimum, alors qu'un gabarit n'est pas cher, contrairement à ce que l'ancienne présidente du département des constructions et de la voirie nous disait. Les quatre piquets qui ont été posés à la Roseraie n'ont pas dépassé 2500 francs les quatre. Cela vaut la peine de comprendre ce que l'on doit voter.

Je souhaite que l'expérience des gabarits puisse se faire prochainement et que M. Ferrazino en fera poser à la place Sturm pour le futur musée d'ethnographie, afin que la population puisse se rendre compte du projet qui lui sera présenté et pour lequel elle pourra voter ou faire recours. Pour le stade de la Praille, dont on a beaucoup parlé, il n'y a que quelques photomontages, très souvent arrangés de façon à embellir le lieu et à enthousiasmer les foules, mais n'empêche qu'il aurait été intéressant de se rendre compte de ce qu'il en était exactement.

Je demande que cette pratique, pas très contraignante, soit adoptée par le Conseil administratif afin que, lorsque les commissions, le Conseil administratif lui-même ou simplement des citoyens demandent de poser des gabarits, on puisse le faire sans venir dire que c'est trop cher et, s'il s'agit par exemple de projets privés, que les promoteurs vont être ruinés. Ce n'est pas vrai!

Je crois que c'est la commission de l'aménagement qui pourrait bénéficier le plus du recours aux gabarits, car elle connaît des projets difficiles à comprendre et à visualiser dans l'espace. En effet, même des photomontages, présentés en diapositives ou sous toute autre forme, ne donnent pas la vraie grandeur, la vraie hauteur et le vrai volume. C'est pour cette raison que je vous ai proposé la présente motion sur les gabarits.

Préconsultation

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Il est vrai que d'avoir vu les gabarits pour la salle de gymnastique de l'école de la Roseraie – et c'était la première fois qu'on les voyait – cela a évité aux membres de la commission des travaux et, ensuite, ici, en plénum, de laisser construire un bâtiment gigantesque dans le préau. En voyant cela, nous avons évidemment tous opté pour le projet qui consistait à enterrer la salle de gymnastique. C'est un système qui ne coûte pas cher et que

l'on peut utiliser plusieurs fois. Par contre, lorsque Roman Juon dit qu'on pourrait utiliser des gabarits pour le stade de la Praille, j'ai des doutes, parce que ceux-ci devraient atteindre une sacrée grandeur! Mais, pour la plupart des objets, je pense que c'est un moyen efficace qui nous montre bien l'impact d'une construction à exécuter sur un site ou dans un lieu quelconque.

M. Mark Muller (L). Il est vrai que la pose de gabarits peut, dans un certain nombre de dossiers, permettre de mieux informer la population sur le projet. C'est un outil de communication qui peut être utile, qui peut parfois prévenir des référendums ou, à l'occasion d'une votation, permettre à la population de se prononcer en connaissance de cause. Nous admettons donc parfaitement que, dans certains cas, la pose de gabarits soit justifiée.

Il faut probablement distinguer deux types de construction. D'une part, il y a les constructions dont le maître de l'ouvrage est la Ville de Genève – dans la plupart des cas, il s'agit d'ouvrages d'intérêt public (des équipements, des écoles). S'agissant d'un ouvrage public, nous pensons qu'il peut se justifier que la Ville de Genève procède à la pose de gabarits pour informer ses citoyens de façon correcte. Cependant, il faut probablement éviter la pose systématique de gabarits, comme semble le demander cette motion, qui, à mon sens, n'est pas très claire à ce sujet; cela mériterait certainement d'être précisé.

En revanche, tout à fait différent est le cas des constructions dont le maître de l'ouvrage n'est pas une collectivité publique, ou en tout cas n'est pas la Ville de Genève, et je pense bien sûr, en premier lieu, aux privés. S'agissant des privés, nous considérons qu'il appartient à chaque maître d'ouvrage d'estimer s'il vaut la peine de procéder à la pose de gabarits, dans la perspective précisément de l'intérêt qui pourrait être le sien de mieux faire passer son projet. Aujourd'hui, de plus en plus, le travail en amont du dépôt de demandes d'autorisation de construire prend de l'importance (la concertation avec le voisinage, l'explication du dossier), et je pense qu'un grand nombre de maîtres d'ouvrage comprendront l'intérêt qu'ils ont à procéder à la pose de gabarits.

Toutefois, j'émettrai quelques remarques. Tout d'abord, il est de la compétence du Canton d'exiger la pose de gabarits, en tout cas en ce qui concerne les ouvrages qui ne sont pas construits par la Ville. Le Canton, en tout cas pas au niveau de la Ville et encore moins au niveau de nos préavis sur des plans localisés de quartier, ne peut imposer la pose de gabarits. Le plan localisé de quartier lui-même ne peut pas obliger le propriétaire à poser des gabarits.

Aussi, en raison de l'absence de nuances dans cette motion, nous la refusons.

M. Michel Ducret (R). Encore une fois, ce problème concerne d'abord le Canton, à qui, je le rappelle, est déléguée la compétence en matière de police des constructions. Il est vrai qu'il peut y avoir des besoins de communication, que cela peut être utile, mais je vous rappelle que la loi sur les constructions et installations diverses permet en tout temps à la police des constructions et aux différentes commissions de demander la pose de gabarits, si elle le juge nécessaire.

Les gabarits sont effectivement courants et utiles pour les constructions de faible hauteur et ampleur. Ils peuvent aider à la compréhension d'un projet. Quand on a affaire à des mises en place d'immeubles, la lecture des gabarits dans l'espace devient extrêmement difficile pour tout un chacun. Finalement, le seul avantage du gabarit est de ne pas faire se déplacer les citoyens intéressés en direction des outils modernes que sont les présentations sous forme de maquettes et de simulations vidéo. A quoi servent donc notamment la maquette de la Ville de Genève et les simulations vidéo qui peuvent être basées sur cette maquette ou sur les photomontages? Je rappelle que c'est un effort énorme qui a été consenti par notre municipalité en direction d'une meilleure compréhension de l'urbanisme par tout un chacun. Est-ce vraiment un avantage que de favoriser la paresse civique en incitant les gens à ne pas se déplacer dans des maisons de quartier, dans des écoles pour voir des projets? Nous pensons que la voie de l'avenir, dans ce dialogue, reste aux moyens les plus modernes, notamment pour les débats publics.

En fin de compte, qui payera les coûts qu'engendrent ces gabarits? Une fois de plus, ce seront les utilisateurs! S'il s'agit de bâtiments publics, les utilisateurs, ce sont les citoyens et, une fois encore, on renchérit le coût des constructions publiques, qui n'est pas particulièrement bon marché pour notre collectivité. S'il s'agit de bâtiments privés, ce sont également les utilisateurs qui payeront plus cher; et qui sont ces utilisateurs? Ce sont les gens qui acquièrent les immeubles, ceux qui font construire et, au bout du compte, tout simplement les locataires.

Nous ne voyons pas l'intérêt de la motion N° 36. La possibilité légale existe; quand elle est judicieuse, elle doit être utilisée. Le Conseil administratif a toute liberté, quand il est maître d'ouvrage, de faire poser des gabarits et il est peut-être bien que cette motion lui rappelle qu'il a cette possibilité. Pour le solde, dans le cas, par exemple, d'un plan localisé de quartier, l'impact réel par rapport au voisinage sera extrêmement difficile à faire comprendre et je crains que cela aille plutôt à contre-courant de ce que nous souhaitons. D'autant que je rappelle que, maintenant, nous nous dirigeons de nouveau vers une situation de pénurie en matière de logements et que, jusqu'à nouvel ordre, il ne reste pratiquement que la zone 3 de développement sur le territoire de notre ville pour pouvoir réaliser des

logements à des prix corrects, compétitifs et accessibles à la majorité de ses citoyens et habitants. Je crois que cela doit être pris en considération. Nous ne pouvons pas encore contribuer, par l'acceptation de cette motion, à renchérir les conséquences des plans localisés de quartier qui agissent sur la seule réserve à bâtir de notre territoire communal.

M. Roberto Broggin (Ve). Le groupe des Verts salue cette motion bien que je constate une certaine frilosité sur les bancs de l'Entente à l'idée de montrer au public et à la population les réalisations futures. Je le comprends assez bien, parce que ceux qui font partie de l'Entente ont déjà réalisé tellement d'horreurs qu'ils ont peur que l'on voie les futures horreurs qu'ils vont réaliser! C'est un peu une boutade de ma part, mais cette volonté de masquer les réalisations n'est pas raisonnable.

Effectivement, nous avons eu un très bon exemple avec l'école de la Roseraie pour laquelle, grâce à la pose de gabarits, la commission des travaux a pu visualiser les dégâts qu'aurait créés la construction de la salle de gymnastique en occupant la moitié du préau. Heureusement, nous avons trouvé des solutions plus sympathiques.

De plus, la motion de M. Roman Juon est extrêmement modeste, car il est bien indiqué que l'on fera appel aux gabarits «chaque fois que le Conseil administratif ou que les commissions du Conseil municipal le demanderont». Ce ne sera pas systématique, mais bien parce qu'il y aura un intérêt ou une question qui se posera. Les compléments, comme vous le disiez auparavant, Monsieur Ducret, telles les maquettes ou simulations vidéo ne peuvent pas, malheureusement, à ce jour, mettre *in situ* des vécus par rapport au déplacement du soleil ou à un vol de papillons – car il en existe encore, heureusement, dans notre bonne ville. Il me semble donc normal que l'on puisse demander, quand cela est nécessaire, de poser des gabarits.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Ducret que, lorsqu'il dit que l'on ne peut plus construire de logements en ville de Genève et qu'il ne reste que la zone 3 à cet effet, il me donne une très belle balle, et je l'en remercie, car on pourrait quand même transformer les centaines, les milliers de mètres carrés de locaux commerciaux vacants au centre-ville, qui sont le fruit d'une spéculation et d'une promotion immobilière éhontée, favorisant une désertification de la population du centre-ville, pour y mettre plus de voitures. Alors explorons plutôt ces pistes.

Les Verts voteront donc la motion N° 36 pour la pose de gabarits.

M. Roman Juon (S). Madame la présidente, j'aimerais répondre à M. Michel Ducret, qui, je le sais, n'est pas le seul, dans son entourage professionnel, à tenir ce genre de propos.

Comme je l'ai déjà dit, les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura – pour ne rester qu'en Suisse romande – ont rendu la pose de gabarits obligatoire. Et que dire du canton d'Appenzel qui exige la pose d'un gabarit complet, fermé avec des toiles de chantier même pour un immeuble de trois étages? Je trouve que nous sommes tellement frileux à Genève! Si j'insiste sur ce sujet, c'est parce que cela fait vingt ans qu'on en parle. M^{me} Burnand me taquinait déjà, à propos des ballons, lors des premiers projets qui devaient se faire sur la place Sturm.

Il est tout à fait normal de vouloir se représenter la dimension définitive d'un projet. Un gabarit est bien moins cher qu'une maquette de simulation. Celle que l'on a réalisée pour le nouveau projet des bains des Pâquis coûte 50 000 francs, alors qu'un gabarit aurait coûté entre 3000 et 5000 francs.

Je crois que la motion N° 36 est relativement modeste. Elle demande simplement un outil supplémentaire pour mieux comprendre les projets. Il y aura bien moins de référendums et d'oppositions lorsque les citoyens sauront de quoi il s'agit.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et du Parti radical).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir l'installation de gabarits pour permettre de mieux comprendre les projets de construction d'immeubles et de toutes constructions, qu'ils soient ceux de la Ville de Genève ou ceux prévus dans le plan localisé de quartier, cela chaque fois que le Conseil administratif ou que les commissions du Conseil municipal le demanderont.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (M-37)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la volonté politique manifeste d'étendre les espaces verts publics;
- le projet de lotissement de la grande propriété Micheli-Calandrini, dont le classement a été réclamé et qui domine le parc des Eaux-Vives;
- l'intention des propriétaires de faire bâtir sur la partie en pente des habitations individuelles qui dénatureront l'aspect du site, comme le montre la construction déjà réalisée en contrebas;
- la volonté déjà manifestée par plusieurs conseillers municipaux il y a quelques années d'effectuer cet agrandissement, proposition malheureusement non suivie par le Conseil administratif de l'époque, ce qui fut une erreur;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entrer en négociation en vue d'un achat de tout ou partie de cette propriété afin d'étendre le parc des Eaux-Vives et de préserver la qualité de ce site exceptionnel. Le cas échéant, le Conseil administratif présentera une proposition chiffrée au Conseil municipal.

M. Michel Ducret (R). Madame la présidente, je viens de m'apercevoir que j'ai malheureusement oublié mon plan d'intervention... Il faudra donc que je me débrouille avec mes souvenirs. (*Brouhaha.*)

La présidente. Voulez-vous que nous reportions?

M. Michel Ducret. Non. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que le texte de la motion est clair. Il faut toutefois que j'explique la situation du secteur.

Actuellement, nous avons deux parcs d'importance, à savoir le parc La Grange et le parc des Eaux-Vives, qui s'étendent entre le lac et la route de Frontenex, laquelle est l'ancien axe romain d'accès qui longeait les rives du Léman pour accéder à notre ville. Une différence de taille distingue ces deux propriétés. La deuxième propriété, le parc des Eaux-Vives, ne s'étend pas jusqu'à la route de Frontenex, car, en dessus de ce parc, il y a une propriété qui est en mains privées. Malheureusement, la lourde charge de cette propriété fait que ses propriétaires

¹ Annoncée, 1801.

veulent la céder ou la lotir afin de retrouver de l'argent. Cela est parfaitement légitime, d'autant que cette propriété se trouve dans une zone à bâtir et qu'on ne peut que difficilement s'opposer à cela. Les propriétaires ont pris langue avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui est prêt à accorder la possibilité de bâtir dans la partie inférieure de cette parcelle, en échange de la protection de la partie supérieure, c'est-à-dire la maison actuelle, dite Micheli-Calandrini, et la partie de parcelle qui lui tient lieu de jardin et qui est directement devant la maison.

Même s'il est vrai que le fait de protéger cette maison de maître et ses abords est une très bonne chose, il en résulte qu'il y aura de nouvelles constructions dans la pente qui relie cette part de propriété protégée avec le haut du parc des Eaux-Vives, derrière les tennis. Ces constructions vont créer une barre qui, certes, ne sera pas directement perceptible depuis le parc, mais qui le sera très certainement depuis le lac et encore plus depuis l'autre rive. Cela coupera complètement l'effet de verdure que donne actuellement cet ensemble à peu près unique en Europe et qui est d'une qualité remarquable.

Il nous a semblé qu'il était indispensable de réfléchir à l'opportunité d'étendre le parc des Eaux-Vives, en évitant cette opération-là. J'aimerais signaler que le Conseil administratif avait déjà, en son temps, été saisi d'une invitation à faire une offre pour cet achat et qu'il n'est malheureusement jamais entré en matière, sans doute parce qu'il ne voulait pas trop dépenser pour de la verdure. D'après ce que j'ai pu comprendre, les tendances du nouveau Conseil administratif ont évolué et il semblerait qu'il y a maintenant un intérêt majeur pour la protection et l'extension de la zone verte. Certes, ce lieu n'est pas celui qui manque le plus de zones vertes, mais c'est la qualité même de la zone de verdure existante qui risque d'être fortement mise en cause si on ne suit pas cette proposition d'achat qui est, à mon avis, la meilleure manière de procéder.

Que demande la motion? Elle demande au Conseil administratif de se saisir du problème, d'examiner les solutions et de faire des propositions pour un achat partiel, comme celui de la partie inférieure, puisque la partie supérieure est de toute façon sous protection. C'est une première possibilité qui n'implique pas l'achat de la totalité. Cela pourrait également être un achat de la totalité par notre commune, Ville de Genève, ou un achat en commun avec la commune de Coligny, commune voisine et qui, sauf erreur, est directement concernée, car la propriété est sur son territoire. Cela ne doit d'ailleurs pas nous arrêter. Je vous rappelle que, tout à l'heure, nous serons saisis d'une demande pour un nouveau terrain synthétique sur l'une de nos propriétés, qui est le centre sportif du Bois-des-Frères, et que c'est loin d'être la seule propriété que la Ville de Genève possède en dehors du territoire communal. C'est donc un très mauvais argument que de venir prétendre qu'il n'y a pas d'intérêt à acheter, parce que ce n'est pas sur notre commune.

Cela étant, nous n'imposerons pas ici de réponse préconçue. Je pense que c'est au Conseil administratif d'agir dans ce cas-là. Il y a un double intérêt. Premièrement, pour la collectivité, au sens de la verdure et, deuxièmement, pour la collectivité, au sens de la protection du site. En ces deux noms, il nous paraît important que le Conseil administratif tente au moins quelque chose, avec l'aide de l'Etat éventuellement, ou avec celle des communes, afin de voir ce qu'il est possible de nous proposer, de manière à aboutir à une solution satisfaisante. Je rappelle d'ailleurs qu'une pétition s'est lancée spontanément dans le quartier et qu'elle a recueilli très rapidement un certain nombre de signatures. (*Brouhaha.*) Je dis «spontanément», car je n'étais pas à l'origine de ce texte. On m'a demandé, ainsi qu'à d'autres conseillers municipaux du groupe, d'y figurer, mais je tiens à préciser que je n'étais pas à l'origine de cette pétition.

Je pense qu'il y a un intérêt à ce que le Conseil administratif nous rende réponse et c'est pourquoi je vous invite à accepter cette motion, à l'envoyer au Conseil administratif afin qu'il nous dise exactement ce qu'il en est par rapport à la politique qu'il entend suivre en la matière. Je vous remercie de votre attention.

M. Bernard Lescaze (R). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas répéter ce que vient de dire si excellemment mon collègue.

J'aimerais toutefois rappeler que cette proposition, qui est faite aujourd'hui, nous l'avions déjà faite – moi, en particulier – il y a sept ans, au Conseil municipal, et que la titulaire du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à ce moment-là avait refusé d'entrer en matière sous prétexte que nous avions bien suffisamment d'espaces verts. Aujourd'hui, j'espère que la sensibilité du Conseil administratif a réellement changé, parce qu'il y a, d'une part, l'initiative municipale «Sauvons nos parcs» qui s'attache à d'autres espaces de verdure, beaucoup plus petits, alors que, en l'occurrence, la propriété Micheli-Calandrini représente un morceau d'un seul tenant qui fait corps, comme on l'a rappelé, avec le parc La Grange et le parc des Eaux-Vives, et que, de surcroît, on peut déjà voir, comme à la campagne Masset, les résultats du refus d'entrer en matière d'il y a sept ans, puisque les propriétaires ont été contraints de vendre une partie de ce terrain, en contrebas, et qu'une construction hideuse s'est élevée à cet endroit. Or, sur le reste de la parcelle, qui est légèrement en surplomb et qui serait donc beaucoup plus visible depuis les quais, notamment depuis la rive droite, ce terrain est constructible en villas. En conséquence, cela entraînerait un véritable saccage du lieu. Il est vrai que le haut de la parcelle qui borde l'ancienne voie romaine, qui allait du plateau de Frontenex jusqu'à la ville, est protégé. Il est vrai que la villa Calandrini, du nom de ses premiers propriétaires au XVIII^e siècle, est protégée et

qu'un projet de fondation interreligieux aimerait s'y établir. Il est vrai qu'il y a une partie boisée importante. Malgré tout, ce site forme un ensemble, et lorsqu'on désire sauvegarder notre patrimoine et ouvrir de nouveaux espaces verts, juste au-dessus des tennis – ils sont là particulièrement bien placés – il nous semble que le Conseil administratif doit revenir sur sa décision de 1993 de ne pas entrer en matière.

Il est important que nous ayons maintenant des réponses claires. J'avoue que, pour ma part et à titre personnel, je ne crois absolument pas à l'aide de la commune de Cologny en la matière. Quand on voit avec quelle réticence la commune de Cologny a accepté d'entrer, avec la Ville de Genève, dans le projet de construction de Pré-Picot et comment, sitôt fait, ladite commune a essayé de se sortir de ce projet en revendant sa part à la Ville de Genève – qui n'a d'ailleurs pas accepté, Dieu merci – je doute que les riches propriétaires de Cologny souhaitent acquérir un morceau de propriété sur leur commune pour l'ouvrir essentiellement aux habitants du quartier des Eaux-Vives, de Montchoisy et de la rive gauche, des citadins qui, eux, ne disposent pas d'espaces verts.

Vous constaterez que je n'ai absolument pas parlé des courts de tennis, car, toujours à titre personnel, je ne pense pas qu'il faille agrandir le tennis club des Eaux-Vives sur ce terrain. Mais, si on voulait, un jour, faire un ou deux courts supplémentaires, ce serait précisément un endroit très bien placé.

C'est pourquoi je vous invite, non pas à renvoyer cette motion en commission, mais à la renvoyer directement au Conseil administratif qui examinera la faisabilité réelle, aujourd'hui où la parcelle en question est déjà réduite, du projet que nous vous proposons.

Préconsultation

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). Je m'exprimerai en tant que présidente de la commission des pétitions, puisque M. Ducret nous a déjà informés que cette dernière traitait de la pétition N° 13 sur l'agrandissement du parc des Eaux-vives, pétition pour laquelle il y a eu 2000 signatures. Les pétitionnaires, ayant appris que l'on risquait de voir construire un immeuble d'habitation dans la parcelle en question, ont effectivement contacté MM. Ducret et Maudet.

Etant donné qu'on risque de traiter le même sujet et à la commission des pétitions et à la commission de l'aménagement, ce qui est désagréable, je demanderai aux motionnaires de retirer leur motion. En effet, la commission des pétitions a déjà auditionné les pétitionnaires et entend poursuivre ses travaux. Je vous remercie.

M. Michel Ducret (R). Je répondrai à M^{me} Vanek qu'il n'y a aucune demande de renvoi de la motion N° 37 en commission de l'aménagement ou ailleurs, puisque, effectivement, vous traitez déjà le problème en commission. Nous demandons simplement le renvoi au Conseil administratif. Ce n'est pas une commission qui va décider quoi que ce soit. Nous n'avons aucune proposition financière et ne savons même pas si les propriétaires de la maison Micheli-Calandrini sont prêts à entrer en matière. C'est le rôle du Conseil administratif, en l'occurrence, d'entrer en négociations et d'examiner les possibilités. Personnellement, je suis incapable de donner une réponse plus précise quant à savoir ce qu'il faut faire. Je dis qu'il y a un problème et, politiquement, ce Conseil dit de même. La commission des pétitions se prononcera par rapport au texte de la pétition qui viendra en appui à notre motion. Je crois qu'il est suffisant de savoir qu'il y a déjà 2000 personnes dans le quartier qui pensent que l'agrandissement du parc des Eaux-Vives est une bonne chose. En soi, c'est suffisamment important pour justifier le renvoi que nous demandons au Conseil administratif, et non pas en commission de l'aménagement.

Madame la présidente, je voudrais également signaler aux conseillers municipaux que j'ai affiché là, au fond de la salle, un petit plan de la situation. La bande orange représente la partie qu'il est prévu de construire; la partie protégée, c'est la partie supérieure et la limite actuelle du parc est en jaune.

M. Roberto Brogginì (Ve). La motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze est extrêmement intéressante. A M. Ducret qui ne sait pas vraiment si la parcelle concernée appartient à la Ville de Genève ou à la commune de Cologny, je peux lui confirmer, étant en possession du plan cadastral de Genève, daté du 8 avril 1998 – et j'imagine aisément que nous n'avons pas eu de remaniement foncier depuis lors – que la propriété Micheli-Calandrini est effectivement sur le territoire de la commune de Cologny. Cela n'empêche absolument pas la Ville de Genève de s'en porter acquéreur, si elle le désire et si le prix, bien entendu, n'est pas surfait, ce qui ne serait pas pour déplaire aux Verts qui considèrent que le plateau de Frontenex a été surdensifié. Nous l'avons déjà dit autant en commission de l'aménagement et de l'environnement qu'au sein de ce plénum.

Concernant cette motion, les Verts seraient d'accord de la renvoyer directement au Conseil administratif pour qu'il puisse l'étudier, mais alors de manière extrêmement sérieuse et avec la commune de Cologny – parce que ce terrain est sur la commune de Cologny. Ce serait peut-être l'occasion d'aborder certaines discussions sur nos péréquations fiscales, de savoir si cette commune paie un peu plus ou un peu moins le Grand Théâtre et autre, ce qui serait un très bon argument pour que cette commune, qui a de grands espaces verts naturels et privés, puisse aussi participer à l'effort de la Ville de Genève de mettre à la disposition de ses

concitoyens et concitoyennes – de la Ville et des autres communes – des parcs. Cette acquisition doit donc se faire dans une saine et raisonnable discussion entre deux collectivités.

Concernant la pétition évoquée par la présidente de la commission des pétitions, il est vrai que ce lundi, pas plus tard qu'hier, nous avons auditionné l'Association des intérêts des Eaux-Vives qui nous a remis plus de 2000 signatures. Ses représentants ne connaissaient pas vraiment la situation et si un plan localisé de quartier avait été adopté ou non.

Cela dit, je crois que nous pouvons voter la motion N° 37 et la renvoyer directement au Conseil administratif qui fera diligence pour étudier, en collaboration avec les propriétaires et la commune concernée, ce que l'on peut faire de la propriété Micheli-Calandrini. Peut-être que, dans sa grande sagesse, le Conseil administratif reviendra devant ce Conseil avec une proposition d'acquisition, mais, contrairement à ce que nous ont dit hier les pétitionnaires, il est vrai que la Ville de Genève n'a pas eu un droit de préemption vu que cela ne concerne pas son territoire. Je crois que cette motion vaut la peine d'être étudiée, mais je ne vois pas ce que l'on pourrait faire de plus en commission. C'est pour cela que je suis les motionnaires et vous propose son renvoi au Conseil administratif.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais faire quelques remarques un peu générales et qui ne concernent pas de manière pointue la motion qui nous est soumise.

Cette motion a au moins deux vertus. Elle remet dans le débat public la question d'une politique foncière de la Ville et, par ce biais, de relance aussi de la construction. Je ne cache pas que c'est cette opportunité de pouvoir relancer une politique de construction, notamment concernant le logement social – je m'écarte des tennis de la commune de Cologny, excusez-moi – qui se trouve derrière l'objet traité par la motion N° 37, qui m'intéresse particulièrement. La politique foncière de la Ville est inexistante depuis des années, si ce n'est pas depuis des décennies. J'ose espérer qu'avec le changement de majorité nous aurons au prochain PFQ (plan financier quadriennal) des sommes réellement importantes qui nous permettront de relancer cette politique de construction de logement social. Je rappelle qu'il existe des aides cantonales et fédérales dont nous nous privons en Ville de Genève depuis des années, alors que nous devons faire face aux besoins sociaux d'une façon nettement moins satisfaisante.

C'est au plan des généralités des principes qu'il y a derrière cette motion, que je demanderai de ne pas la refuser, car, si on s'en tenait au texte lui-même, notre préavis serait négatif.

Cependant, pour les raisons que je viens d'exprimer, nous demandons d'étudier cette motion parce qu'elle remet en branle la politique foncière et, peut-être, une politique de construction de logements sociaux en ville.

Quant à acquérir des terrains qui ne sont pas sur la commune de Genève et au fait que cela est tellement sans importance que, finalement, il ne vaut pas la peine d'en discuter, je pense, au contraire, que les commissions sont justement là pour discuter de ce genre de question. Je rappellerai que le Théâtre de Carouge a vu sa subvention diminuer plusieurs années de suite et que, d'après le texte que notre Conseil avait adopté, cette subvention devrait être totalement tarie d'ici une année, parce que le Théâtre de Carouge se trouve sur une commune qui n'est pas la nôtre! Le principe de territorialité a donc joué pour une institution culturelle importante et, ici, l'objet concerné serait tellement sans importance qu'il n'y aurait même pas à étudier la question?

Pour ces raisons de généralités et de niveaux de politique qui sont mis en question dans la motion N° 37, je demande tout de même qu'on l'étudie et je pense que la commission la plus appropriée est la commission de l'aménagement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, nous avons été étonnés, comme l'a dit la présidente de la commission des pétitions, d'avoir à traiter la pétition que celle-ci a mentionnée, alors qu'une motion sur le même sujet était présentée. Mais l'audition des pétitionnaires a été assez intéressante, puisqu'il s'est avéré que les gens défendaient l'acquisition de cette parcelle pour préserver un parc et lui donner une cohérence.

C'est la raison pour laquelle nous préconisons, au niveau du groupe DC, le renvoi au Conseil administratif, tant il est vrai qu'il appartient à ce dernier d'apprécier aussi la situation en fonction des finances de la Ville de Genève.

M. Alain Fischer (R). Je tiens à signaler que certains propos de l'Alternative me semblent un peu bizarres. Hier, à la commission des pétitions, pour sauver la maison Blardone, nous avons entendu un tout autre discours que celui que M. Paillard vient de tenir. Dès que l'on a parlé de créer des logements plus ou moins sociaux, on s'est retrouvé face à un bloc de la gauche qui s'opposait à la construction d'un immeuble à la rue des Plantaporrêts-boulevard Saint-Georges. Or, maintenant que nous avons l'occasion de préserver un espace vert, avec de belles promenades, vous voulez construire des villas, des petits immeubles en zone villas 0,2. Alors, soit on continue à construire le centre-ville en ville... (*Protestations.*) C'est ce que vous avez dit! Soit on arrête de vouloir construire même de petites maisons dans les zones vertes!

M. Roman Juon (S). Notre groupe votera la motion N° 37. Tout a été dit par rapport à la collusion entre la pétition et la motion. Il est clair que nous préférons traiter une pétition signée par 2000 citoyens et citoyennes qui souhaitent ce parc. On pourrait aussi envisager son classement en zone de verdure et prendre une initiative dans ce sens pour obliger la commune ou l'Etat à classer ce terrain en zone de verdure. Cela m'intéresserait vivement que le Conseil administratif se penche sur cette façon de faire.

Je rappellerai que le Parti socialiste, depuis des années, avant la crise, avait proposé, dans ses campagnes électorales, de créer un fonds pour «desserrer» la ville et créer des zones vertes, en l'occurrence des parcs. N'oublions pas que ce n'est pas fini! On vient de parler de la maison Blardone, à la rue de Plantaporêts, mais il y a aussi la parcelle du parc des Eaux-Vives dont traite la motion N° 37 qu'il faudrait acheter; tout à l'heure, Roger Deneys et sa collègue Monica Huber vont vous présenter la villa Blanc – pour moi, c'est déjà le «parc Blanc», et je souhaite que l'on classe cette zone en zone de verdure, et d'autres encore. Quand on a une volonté de «desserrer» une ville, il faut aussi ne pas avoir peur et agir, comme cela s'est fait à Lyon, tout près de chez nous, en Angleterre ou en Allemagne: de temps en temps, il faut faire sauter une ou deux maisons dans des quartiers très denses pour en faire un espace public ou un espace vert. Voilà quelques pistes de réflexion.

J'espère que nous recevrons d'autres motions dans ce sens pour donner suite au programme pour lequel le Conseil administratif s'est engagé à la cathédrale Saint-Pierre.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Juste deux mots pour remettre les choses au point, car je n'ai peut-être pas été suffisamment clair. Au texte, tel qu'il nous est présenté, nous disons bien sûr «non». Si vous nous proposez d'entrer en matière immédiatement sur cette proposition-là, nous refusons. Par contre, s'il y a dans cette motion quelque chose à creuser concernant les principes, nous y sommes favorables. J'ai cité les logements sociaux, mais c'était lié à la redynamisation d'une politique foncière de la Ville, qui est très nécessaire, que j'espère voir se développer et qui, peut-être, le sera effectivement. Cela n'excluait pas du tout, évidemment, à moins d'avoir vraiment très mauvais esprit, de citer aussi la possibilité de constituer des zones de verdure. Cela n'a évidemment rien d'antino-mique dans notre esprit. Merci, Madame la présidente.

M. François Henry (L). Permettez-moi tout d'abord de faire un peu de macroéconomie, et cela pour mieux comprendre mon propos.

Le budget de la Ville de Genève, pour l'année 1999, s'est soldé par un excédent, comme vous le savez tous. A noter, d'ailleurs, que ce phénomène n'est pas propre à notre commune, puisque l'Etat de Genève ou encore d'autres pays tels la France ou la Grande-Bretagne ont connu un phénomène identique. Tous les experts s'accordent à dire qu'une croissance retrouvée a permis un surplus de recettes fiscales. Cette situation n'est donc pas propre à Genève, mais se retrouve un peu partout dans le monde et notamment aux USA, d'où un grand débat sur l'affectation de ces bonis. La campagne électorale américaine, d'ailleurs, se focalise même sur cet objet, certains privilégiant la diminution de la dette et des charges sociales, d'autres privilégiant la baisse des impôts. Quel rapport y a-t-il, me direz-vous, avec la motion dont nous débattons? Eh bien, si les experts ne sont pas d'accord sur l'affectation de ces bonis, il y a, par contre, unanimité pour dire que les rentrées fiscales pour les années futures ne vont pas indéfiniment être aussi importantes qu'en ce moment. Il s'agit plus d'un phénomène conjoncturel que d'une réelle et définitive reprise de la croissance sur le plan institutionnel.

Par conséquent, il nous apparaît à nous, libéraux, qu'il faut être très prudents dans la gestion des fonds publics et qu'une politique budgétaire rigoureuse demeure nécessaire. Aussi, le temps des grandes dépenses publiques n'est pas arrivé pour autant. Il faut maintenir un certain cap, définir des priorités, comme il y a cinq ou dix ans encore. Nous ne pouvons qu'espérer que la croissance va redémarrer, mais attendons d'en être certains. Parmi les choix et priorités budgétaires, il nous apparaît que l'agrandissement très coûteux du parc des Eaux-Vives, tel que proposé par cette motion, n'entre pas en ligne de compte. Il faut favoriser prioritairement d'autres secteurs d'activités, mettre de l'argent là où les citoyens en ont le plus besoin et, après, si cela est possible, faire profiter les contribuables de cette embellie fiscale. Il s'agit là d'une problématique hautement politique. Discutons d'abord des priorités et des éventuelles ristournes fiscales avant de nous lancer dans des achats de terrains qui viendraient grever des efforts entrepris par tous, (contribuables, employés, fonctionnaires, etc.), depuis de longues années.

Nous ne remettons pas en cause la volonté publique manifeste d'étendre les espaces verts publics. La motion parle de l'éventualité de construction sur la propriété Micheli-Calandrini d'habitations individuelles, qui dénatureraient l'aspect du site. Ce seul argument nous semble insuffisant, car il existe de nombreuses règles juridiques, tant fédérales, cantonales que communales, qui sont autant de garants contre une telle éventualité. Il y a, par exemple, la loi sur la protection des sites, la loi sur la construction et installations diverses, la loi sur la protection de la nature et du paysage, etc., mais il y a surtout un Conseil administratif, aujourd'hui en fonction, qui ne saurait tolérer une telle dénaturation de ce site, telle qu'elle est entrevue par la motion dont il est débattu. Sur ce point précis, le Conseil admi-

nistratif a notre entière confiance. Il a déjà démontré, à de nombreuses reprises, son attachement à la protection des différents sites magnifiques se trouvant sur notre territoire. Faisons donc confiance à nos élus! Le cas échéant, ils sauront prendre des mesures adéquates pour éviter les dérapages que personne ne souhaite. Le parc des Eaux-Vives, qui côtoie le parc La Grange, est un espace vert magnifique, apprécié autant par les habitants de notre ville que par les touristes de passage. Par conséquent, il ne sera pas de mon propos de remettre en cause, d'une manière où d'une autre, l'existence de ce parc. Cela dit, ces deux parcs confondus constituent déjà en l'état l'un des plus grands espaces verts de la ville, si ce n'est le plus grand. Agrandir encore ce parc ne répond, à notre sens, à aucun intérêt public, à aucun besoin réel concret. Agrandir ce parc signifierait évidemment l'achat par la Ville de parcelles supplémentaires, situées en pleine ville et donc à un prix au mètre carré très élevé – j'ai entendu parler de 600 à 800 francs le mètre carré. Je suis persuadé que ces dépenses très importantes ne répondent pas à des besoins aussi importants que les motionnaires le soutiennent. L'affectation de ces crédits serait beaucoup plus profitable dans le cadre d'autres projets de création ou d'aménagement d'espaces verts dans notre ville. Prenons quelques exemples comme la plaine de Plainpalais, le parc des Grottes, les rives du Rhône, etc. Il apparaît ainsi au groupe libéral qu'il est beaucoup plus urgent et opportun de voter des crédits pour l'amélioration ou la création d'autres espaces verts, tels ceux que j'ai cités auparavant, que d'agrandir à grands frais le parc des Eaux-Vives qui est déjà un espace de promenade suffisamment grand et bien entretenu.

Pour ces motifs, le groupe libéral ne votera pas l'entrée en matière sur cette motion. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Ducret (R). Peut-être une petite précision concernant le prix du terrain. L'année passée, il était en dessous de 500 francs; il est maintenant en dessus de 650 francs le mètre carré, en zone villas à coefficient d'occupation de 0,2. J'aimerais préciser qu'il ne s'agit, en l'occurrence, pas forcément du prix qui est actuellement demandé par les propriétaires, mais j'aimerais tout de même signaler que les droits à bâtir ne sont que de 0,1 et, de ce fait, limitent passablement le prix et la valeur réelle de ces parcelles. Je crois que cela doit également être pris en compte dans l'évaluation, en ce qui concerne, bien évidemment, la partie qui n'est pas protégée, la partie inférieure du site. Je rappelle aussi que, maintenant, la partie supérieure est protégée et que l'intervention que nous faisons là vise à mettre sous protection *de facto* une partie intermédiaire qui ne l'est pas. Nous ne pourrions pas engager maintenant une autre procédure de mise en zone verte et de classement en zone verte sans des indemnisations qui équivalent pratiquement à acheter la parcelle au prix qu'en demandent les propriétaires.

M. Pierre de Freudenreich (L). Ce projet représente un intérêt et je crois qu'il convient de s'y pencher quelques instants.

Je crois que M. Paillard – et vous lui transmettez, Madame la présidente – a fait allusion, à juste titre d'ailleurs, à la problématique de la construction de logements sociaux en ville de Genève. En effet, nous sommes face à un problème et nous pouvons d'ores et déjà prévoir une crise du logement extrêmement sévère, compte tenu du fait que l'ensemble des plans localisés de quartier en ville de Genève sont bloqués pour différentes raisons: des volontés populaires ou des volontés politiques. Vous souhaitez des logements sociaux, Monsieur Paillard, mais cela n'a pas empêché votre groupe, d'une manière directe ou indirecte, de participer à des référendums, notamment contre le PLQ de Contamines concernant un éventuel terrain vert, puisqu'il n'y avait pas là de logements sociaux mais des surfaces vertes; par contre, le magistrat responsable du Département de l'aménagement a peut-être oublié le dossier Soret, étant donné que ce triangle-là prévoyait en majorité la construction de logements sociaux et que, également à ce point de vue là, il y avait des oppositions. Vous ne pouvez pas, d'une part, souhaiter des logements sociaux et, d'autre part, chaque fois qu'il y a un projet, vous y opposer. Je crois qu'il faudrait quand même en tenir compte pour une certaine cohérence dans vos propos.

Concernant le fait de vouloir investir à cet endroit pour disposer de surfaces vertes supplémentaires, je crois qu'il ne faut pas oublier une chose importante, c'est que Genève est l'une des villes d'Europe, compte tenu de sa structure, qui disposent de surfaces vertes et de surfaces de parcs les plus importantes. C'est un élément dont on doit tenir compte. Faut-il, à cet endroit, augmenter la potentialité de surfaces de verdure, de jardin et de parc ou ne faudrait-il pas plutôt se préoccuper de quartiers qui, manifestement, sont défavorisés. Il y a une densité urbaine importante dans certains quartiers qui ne disposent pas de parcs en suffisance. Au lieu d'investir ici, où il y a plus de 350 000 mètres de terrains, de parcs – aussi bien entre le parc des Eaux-Vives que le parc La Grange – ne devrait-on pas plutôt se pencher sur les propositions visant à trouver des zones de verdure plus importantes ailleurs? La question est ouverte.

Enfin, sur la politique d'acquisition de la Ville de Genève, je crois que certains ici n'ont pas participé, et pour cause, puisqu'il y a eu un renouvellement important à la dernière législature, à la séance au cours de laquelle un terrain de plus de 15 millions de francs a été acquis en zone industrielle, ancien terrain de la SIP. Ces terrains ont donc été municipalisés et sont aujourd'hui propriété de la Ville de Genève. On nous avait fait miroiter – évidemment, le groupe libéral et l'Entente n'y avaient pas cru – une pépinière d'entreprises. Aujourd'hui, on a affaire à un dépôt de la municipalité et, bien entendu, ce sont quasiment 15 millions de francs qui ont été utilisés de manière insatisfaisante, car il n'y a pas de pépinière d'entreprises! Il y a eu un certain nombre de coûts pour des hangars pour les

pompiers, pour des décors et pour certains éléments de la municipalité, mais je vous mets au défi de nous démontrer que c'est une pépinière d'entreprises. Ce n'est pas exact et on aimerait, évidemment, avoir du nouveau sur ce sujet.

Enfin, il a été dit tout à l'heure par le groupe des Verts que, manifestement, ils nous avaient déjà rendus attentifs à une sururbanisation, une densification trop importante du plateau de Frontenex. Je vous rappellerai, Mesdames et Messieurs, que ce plateau était en troisième zone de développement, que sa densité est de moitié par rapport au quartier des Eaux-Vives et que l'on peut considérer que cette densification, compte tenu des différents éléments, notamment liés à une politique un peu floue du Conseil d'Etat à l'époque, représenté par M. Grobet, présente aujourd'hui un niveau relativement satisfaisant. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis un peu surpris de ce que j'entends. Libre à certains de vouloir étendre le problème de cette motion à celui de la politique d'acquisition foncière de la Ville; c'est en effet un sujet important, mais cela n'est pas le sujet de cette motion. Libre à d'autres de vouloir mettre en balance quelques investissements de la Ville pour relancer l'économie, la construction et le béton, cela n'est pas, à mon avis, du ressort de notre municipalité – et le Parti libéral nous le rappelle à chaque fois – c'est essentiellement du ressort du Canton. Mais j'aimerais quand même dire, lorsqu'on trouve que le parc La Grange et le parc des Eaux-Vives sont déjà suffisamment grands et qu'il faut s'occuper des endroits où ce serait plus nécessaire, qu'une politique d'aménagement des espaces verts bien conçue doit au contraire préférer de vastes parcs à des mouroirs de poche, et que sinon c'est une politique de pustules vertes qui n'est pas tout à fait utile. (*Protestations.*)

J'aimerais également rappeler que c'est le même parti qui, lorsqu'il manquait d'espaces verts sur la rive droite, a refusé l'achat de la campagne Masset. Chacun peut voir aujourd'hui le résultat. Cette campagne est saccagée, les espaces verts publics sont dérisoires, alors qu'on aurait pu avoir un magnifique parc. C'est vrai que le peuple, par référendum, n'en a finalement pas voulu et où en est-on aujourd'hui? A accueillir, comme un bienfait du ciel, le don du stade des Charmilles, pour le transformer en minuscule petit parc public, alors qu'on aurait pu avoir un vaste parc public descendant jusqu'aux rives du Rhône. Eh bien, il faut croire que les erreurs se répètent, que les gens ne réfléchissent pas, alors que, aujourd'hui, nous ne demandons pas un crédit d'acquisition, nous ne demandons même pas au Conseil administratif d'acheter, nous lui demandons simplement de se renseigner.

Alors, nous demandons à ceux qui ont conscience de ce que peut être l'avenir de Genève de bien vouloir voter le renvoi de cette motion au Conseil administratif

afin que celui-ci puisse nous donner une simple réponse, une indication, pour qu'on sache si, définitivement, cette idée d'acquisition est une mauvaise idée et qu'il faut l'abandonner ou si, au contraire, il y a l'espoir de créer un vaste parc, agrandissant le superbe ensemble que nous avons déjà. J'aimerais quand même rappeler que si le parc La Grange, comme plusieurs autres parcs publics, a été donné par des mécènes, il n'en va pas de même du parc des Eaux-Vives, qui a bel et bien été acquis par la Ville de Genève à la fin du siècle dernier!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous imaginez, Madame la présidente, combien me réjouit la proposition des deux éminents représentants du groupe radical qui m'invitent finalement à être plus actif en matière d'acquisition d'espaces verts, afin de les rendre inconstructibles. Je peux vous dire que le message est bien reçu. J'espère, Monsieur Lescaze, que vous aurez toujours les mêmes envolées lyriques pour lutter contre les «pustules vertes», afin de les agrandir en réels espaces de verdure! Je retiens également votre message et je peux vous dire que nous examinerons la possibilité d'acquérir la propriété en question. Mais, comme vous l'avez relevé vous-même, on ne sait pas si l'hoirie Micheli est venderesse aujourd'hui; elle l'était en 1993 et je déplore, comme vous, l'attitude du Conseil administratif de cette époque, car la construction qui se trouve sur cette parcelle et à laquelle vous avez fait allusion est l'exemple de ce qu'il convient de ne pas faire. Puisque nous ne pouvons revenir en arrière, essayons de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Il est vrai que l'espace en question est un site particulièrement prestigieux et qu'il est important de faire en sorte que nous puissions le conserver, et cela est d'autant plus important vu l'urbanisation également du plateau de Frontenex juste en dessus. Par conséquent, il se justifie d'autant plus d'avoir un véritable espace de verdure préservé, de cette qualité, à cet endroit précis.

Je rappelle que la Ville, en 1983, avait acquis une petite partie de ces parcelles, environ 9000 à 10 000 m², achetés à l'époque, si ma mémoire est bonne, pour un million, ce qui fait environ 200 francs le mètre carré. En 1983, cette parcelle a permis de construire trois courts de tennis supplémentaires. Aujourd'hui, la question sera de savoir à quel prix les parcelles pourront être acquises. Il ne sera peut-être pas nécessaire de se porter acquéreur de la totalité desdites parcelles pour les raisons que vous avez vous-même rappelées, puisqu'une partie d'entre elles n'est pas constructible et que notre effort devrait se porter sur la partie de ces parcelles qui le sont.

Je vous remercie, Monsieur Henry, de la confiance aveugle que vous m'accordez. Je ne l'avais pas remarqué jusqu'à aujourd'hui, mais, ce soir, vous l'avez précisée! Cependant, au risque de vous décevoir, je peux vous dire qu'il n'est pas en

mon pouvoir d'intervenir en matière de construction, si ce n'est par le biais de préavis, mais pour des parcelles situées sur le territoire de la Ville de Genève. Nous avons affaire à une parcelle qui est située sur le territoire de Cologny et, là, vraiment, le pouvoir de celui qui vous parle est totalement nul. Bien évidemment, le Canton, lui, aurait pu élaborer un plan de site pour rendre inconstructible une partie de cette parcelle et préserver son caractère si prestigieux. A ce jour, une telle démarche, à ma connaissance, n'a pas encore abouti.

Par conséquent, si l'on souhaite, comme nous le demande le groupe radical, préserver cette campagne, le seul moyen qui nous est offert aujourd'hui, à moins d'utiliser encore une fois nos pouvoirs de conviction, mais il faudrait convaincre à la fois la commune de Cologny et le Canton, ce qui fait beaucoup, serait, effectivement, de nous porter acquéreur d'une partie de cette parcelle.

Par conséquent, si vous nous renvoyez la motion N° 37, nous examinerons avec l'hoirie Micheli les possibilités d'une acquisition et nous vous en donnerons bien évidemment les éléments. Mais, d'ores et déjà, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Paillard, nous allons retenir dans le cadre des discussions qui nous animent pour l'établissement du PFQ, que vous attendez tous, nous le savons, mais qui va être retardé de quelques jours, puisqu'il va falloir en modifier maintenant une ligne, le message en faisant en sorte que nous puissions avoir un certain nombre de fonds disponibles pour l'acquisition de terrains, car, ces dernières années, la Ville a montré beaucoup trop de retenue en matière d'acquisition de terrains. Nous n'avons quasiment pas de fonds à disposition pour le faire et, par conséquent, il serait judicieux que nous retenions cette hypothèse.

M. de Freudenreich a fait allusion à la dernière acquisition, à ma connaissance, constituée par les terrains de la SIP (Société genevoise d'instruments de physique), en donnant, malheureusement, des éléments d'information totalement erronés, puisqu'il faut savoir qu'aujourd'hui plus d'une vingtaine de petites entreprises et d'artisans occupent ces locaux, sans compter, effectivement, des dépôts qui sont utilisés par la Ville de Genève, car nous devons libérer un certain nombre d'emplacements, et nous ne pouvons pas mettre à la rue des débarras sauvages. Nous avons également besoin de dépôts nous aussi, mais, bien évidemment, nous essaierons de libérer ces lieux pour permettre à d'autres entreprises, d'autres artisans de venir les utiliser. Je crois que l'exemple de la SIP doit être montré comme un bon exemple de ce qu'a fait la Ville de Genève en matière d'acquisition de terrains, en l'occurrence industriels, exemple qui devrait être suivi pour acquérir des espaces de verdure. D'ailleurs, je suis le premier à me réjouir qu'on nous demande aujourd'hui d'examiner l'acquisition de terrains, non pas seulement pour construire, non pas en matière de zone industrielle, mais également pour des espaces verts. Je peux vous dire que l'on s'emploiera à vous donner une réponse le plus rapidement possible.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et 3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

M. Roberto Broggin (Ve). Madame la présidente, sur la procédure de vote que l'on vient de faire, je ne sais pas si on a voté la motion et son renvoi au Conseil administratif. (*Acquiescement de la présidente.*) Alors, excusez-moi.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entrer en négociation en vue d'un achat de tout ou partie de cette propriété afin d'étendre le parc des Eaux-Vives et de préserver la qualité de ce site exceptionnel. Le cas échéant, le Conseil administratif présentera une proposition chiffrée au Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.*orales:*

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs, ma question fait suite à la motion N° 69 qui sera déposée demain sur le bureau du Conseil municipal concernant des locaux. En effet, le Conseil municipal a une pénurie de salles pour ses commissions et, comme certains locaux se libèrent prochainement à la rue Saint-Léger 18, que cet immeuble appartient à la Ville de Genève et qu'il serait opportun d'avoir une salle de commission décente, ce qui n'est pas le cas actuellement, car le carnotzet du Palais Eynard, que vous connaissez tous, ne peut pas accueillir des séances de commission devant se dérouler dans de bonnes conditions, il serait opportun que le Conseil administratif nous fasse des propositions afin que le Conseil municipal puisse travailler convenablement avec des rétroprojecteurs et les outils informatiques que nous aurons prochainement à disposition. La salle de la rue Saint-Léger, se trouvant à côté du Palais Eynard et étant donc centralisée, nous paraît opportune.

Je demande donc une réponse au Conseil administratif pour demain soir. Merci.

La présidente. La séance est levée. Je vous prie de bien vouloir laisser vos pupitres en état, c'est-à-dire sans aucune affaire personnelle. Je vous souhaite une bonne nuit. A demain.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3430
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3430
3. Motion de M ^{mes} Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33). Suite de la préconsultation.....	3430
4. Résolution de M ^{me} Liliane Johner, MM. Pierre Losio et Souhail Mouhanna: «Conditions d'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-12).....	3445
5. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M ^{me} Monique Guignard: «Nouvelle législation: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34)	3448
6. Motion de M. Roman Juon: «Osez les gabarits» (M-36)	3457
7. Motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (M-37).....	3463
8. Propositions des conseillers municipaux	3477
9. Interpellations	3477
10. Questions	3478

La mémorialiste:
Marquerite Conus